

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2011 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(6)

<u>Présidence</u>	:	M.	Oliver Collaud
<u>Présents</u>	:	71	Conseillers généraux
		5	Conseillers communaux
<u>Excusés</u>	:	M.	Marc Bugnon
		M.	Louis Castella
		Mme	Sandra Daguet
		Mme	Claudine Esseiva
		M.	Pierre Kilchenmann
		M.	René Marty
		M.	Jean-Daniel Schumacher
		M.	Laurent Thévoz
<u>Absent</u>	:	M.	Pierre Horner
<u>Scrutateurs</u>	:	M.	Jean-Noël Gex
		M.	François Miche
		M.	Vincent Pfister
		Mme	Elena Strozzi
		Mme	Isabelle Teufel
		M.	Richard Wolf
<u>Assiste à la séance</u>	:	-	
<u>Secrétariat</u>	:	Mme	Catherine Agustoni
		Mme	Anne Banateanu
		M.	André Pillonel

000

Séance du 21 novembre 2011

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, ainsi que les personnes présentes dans la tribune et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 2 novembre 2011, contenant l'ordre du jour de la présente séance et de l'éventuelle séance de relevée du 28 novembre 2011, a été envoyée dans les délais légal et réglementaire. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 4 et 5 des séances des 26 septembre et 17 octobre 2011;
3. Octroi d'un crédit d'étude de 590'000 francs pour l'agrandissement de l'école du Botzet – message n° 7;

Rapport de la Commission de l'Edilité
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité
4. Octroi d'un crédit d'étude de 790'000 francs pour l'agrandissement de l'école de la Heitera – message n° 8;

Rapport de la Commission de l'Edilité
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité
5. Programme de législature 2011 – 2016;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 60 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 25 cosignataires lui demandant de réactiver le projet "21 jardins pour la ville de Fribourg";
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 61 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires lui demandant la mise en place de conteneurs de quartier pour les déchets compostables;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 64 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant une série de mesures pour renforcer la sécurité des cyclistes et promouvoir le vélo en ville;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 de M. François Miche (PS) et de 10 cosignataires lui demandant une transparence plus grande concernant certains règlements;
10. Décisions quant à la transmission des postulats :
 - n° 22 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de 12 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'amélioration du recyclage des déchets en plastique;

Séance du 21 novembre 2011

- n° 25 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'impact sur les finances de la Commune des futures dépenses liées décidées par l'Agglomération et des mécanismes permettant à la Ville de mieux maîtriser ces dépenses;
- n° 26 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'installation d'un feu tricolore au passage piéton devant l'entrée principale de Fribourg Centre;
- n° 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant au Conseil communal d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond;
- n° 28 de M. Georges Rhally (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, ainsi que de 30 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la compatibilité des normes "société 2000 watts" appliquées à notre patrimoine construit de la Vieille Ville;
- n° 29 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 4 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction d'une limitation de la vitesse à 30 km/h de 22.00 heures à 06.00 heures sur tous les axes habités où les valeurs légales de nuisances sonores sont dépassées;

11. Réponses aux questions :

- n° 23 de M. Pius Odermatt (PS) relative à la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la rue de Morat et non à la route de Berne;
- n° 25 de M. Kevin Grangier (UDC) relative à la diffusion éventuelle du film "Vol spécial" dans les écoles fribourgeoises;
- n° 29 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la terrasse de Rueil-Malmaison;
- n° 30 de Mme Cécile Thiémard (DC/VL) relative au résultat circonstancié du postulat n° 84 déposé par M. G. Rhally et elle-même au sujet de l'illumination de Noël;
- n° 31 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative à la modification réglementaire acceptée récemment par le Conseil général et concernant l'usage de vaisselle multiusages lors de manifestations;

12. Divers.

ooo

Séance du 21 novembre 2011

"M. J.-J. Marti, du groupe libéral-radical, a démissionné du Conseil général avec effet au 25 novembre 2011. M. Marti a en tout cas siégé pendant deux législatures au sein de notre assemblée, qu'il a notamment présidée en 2008 – 2009. Il a également été Président de la Commission de l'Informatique. Il sera très vraisemblablement remplacé par Mme B. Acklin Zimmermann qui a accepté de lui succéder et que le Conseil communal se propose de déclarer élue lors de sa séance de demain.

Restons dans le chapitre des élections. J'adresse toutes nos félicitations à M. P.-A. Clément, Syndic, à Mme A. de Weck, Conseillère communale, ainsi qu'à nos collègues A. Burgener Woeffray, C. Mutter, M.-A. Gamba, D. Gander, X. Ganioz, J.-N. Gex, S. Peiry, J.-P. Siggen et L. Thévoz pour leur élection au Grand Conseil. (Applaudissements)

En date du 24 octobre 2011, les conseillers généraux V. Jacquat, C. Esseiva et T. Zwald, ainsi que le parti libéral-radical de la Ville de Fribourg, tous représentés par Me J. Magnin, ont saisi le Tribunal cantonal d'un recours à l'encontre de la décision prise par le Conseil général de la Commune de Fribourg le 17 octobre 2011 d'invalidier l'initiative intitulée 'Plus de fluidité, moins de sens uniques'. Le Tribunal cantonal a invité le Bureau à déposer ses observations, ce qu'il fera prochainement. Vous recevrez toutes et tous une copie du mémoire de recours et des observations du Bureau.

Je vous communique ensuite les dates que le Bureau a arrêtées pour les séances du Conseil général du premier semestre 2012 :

- *le lundi 5 mars 2012;*
- *le lundi 30 avril 2012;*
- *les lundi et mardi 21 et 22 mai 2012;*
- *le lundi 25 juin 2012.*

Selon les informations qui nous ont été transmises par le Conseil communal, il s'agira en principe d'examiner les dossiers suivants :

- *l'aménagement de la place de jeu du Maggenberg;*
- *la construction des écoles enfantines du Botzet et de la Heitera;*
- *le réaménagement du Werkhof;*
- *le réaménagement de la place de la Gare;*
- *la modification de la limite communale avec Granges-Paccot dans le secteur de Saint-Léonard.*

Je vous rappelle enfin qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que nos débats sont enregistrés."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, fait part de la communication qui suit :

"J'aimerais attirer votre attention sur le fait que le Service culturel a mis à votre disposition, sur la table à l'entrée de la salle, un calendrier 2012 de l'Association Echo. Je précise qu'Echo est une association européenne qui se consacre à la conservation et sauvegarde

Séance du 21 novembre 2011

des orgues historiques. Fribourg représente la Suisse au sein de cette organisation. Vous trouverez à l'intérieur de ce calendrier la photographie de l'orgue de la chapelle de l'Hôpital des Bourgeois qui est un élément exceptionnel de notre patrimoine. Vous pouvez donc prendre ce calendrier pour l'utiliser durant toute l'année 2012."

000

**2. Approbation des
procès-verbaux n° 4 et 5
des séances des 26
septembre et 17 octobre
2011**

- Procès-verbal n° 4 de la séance du 26 septembre 2011

M. Marc-Antoine Gamba souhaite apporter une correction à la réponse qui lui est prêtée en page 212 : *"Une autre excellente idée bon marché serait de dire aux jeunes **de prendre l'abonnement 'Gleis 7/Voie7' et d'aller à Berne.**"* Il s'agit d'un petit correctif, surtout à l'intention des jeunes.

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'autres observations et est ainsi approuvé.

- Procès-verbal n° 5 de la séance du 17 octobre 2011

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

000

**3. Octroi d'un crédit
d'étude de 590'000
francs pour
l'agrandissement de
l'école du Botzet**

Le Président précise ce qui suit :

"Compte tenu de l'étroite connexité matérielle entre le présent crédit d'étude et celui dont nous parlerons au point 4 de l'ordre du jour pour l'école de la Heitera, je vous propose de n'avoir qu'une seule discussion générale et d'entrée en matière sur ces deux objets, afin de ne pas allonger inutilement les débats. Il y aura bien évidemment deux discussions de détail. Y a-t-il des oppositions quant à cette manière de procéder ?"

Tel n'est pas le cas.

Rapport de la Commission de
l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La première partie de mon rapport s'applique aux deux messages qui nous sont soumis ce soir. Par la suite je ferai quelques remarques spécifiques à chaque message.

La Commission de l'Edilité a traité des messages n° 7 et 8 concernant les crédits d'étude pour les écoles enfantines du Botzet et de la Heitera lors de sa séance du 8 novembre 2011.

Séance du 21 novembre 2011

Les deux messages ont été présentés et défendus par M. le Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité J. Bourgknecht et Mme A. de Weck, Conseillère communale et Directrice des Ecoles, avec l'appui de l'Architecte de Ville M. T. Bruttin.

Les documents à disposition des membres de la Commission étaient les textes des messages n° 7 et 8, ainsi que les plans des projets primés et retenus pour les deux constructions. Les membres de la Commission ont salué la qualité des dossiers et des informations transmises. En leur nom, je tiens à remercier le Conseil communal et toutes les personnes qui ont participé à leur élaboration.

Les crédits d'étude qui nous sont soumis sont la suite logique du plan directeur des écoles présenté en automne 2010. Depuis, les concours d'architecture et les études parallèles pour les prestations d'ingénieurs ont pris un temps certain, mais en dehors de l'obligation légale c'est aussi le prix à payer pour rester sur la voie de la qualité. Bien sûr qu'ainsi, l'ultime délai pour la mise en œuvre de la deuxième année d'école enfantine, qui est la rentrée de 2013, se rapproche et il n'y a plus de temps à perdre. Cette pression inquiète quelque peu la Commission de l'Edilité d'autant plus que différents autres projets importants sont soit en cours d'achèvement soit en préparation. La Commission encourage le Conseil communal à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire face à cette charge de travail.

Crédit d'étude pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles

Pour l'école du Botzet, le projet lauréat nous propose deux pavillons qui abritent au total deux salles de classe et quatre salles de classe enfantine et qui par leur disposition redéfinissent les espaces de la cour d'école. Le parti pris reflète la difficulté du site qui est très exigü. La Commission estime que par une disposition plus optimale des escaliers, les espaces de circulation pourraient aussi remplir d'autres fonctions. Une poursuite des études dans ce sens serait souhaitable. La Commission comprend bien, qu'en l'état, le projet n'est pas encore achevé et qu'il évoluera encore et se réjouit de voir les réponses qui seront données aux questions encore ouvertes comme le traitement végétal de la cour et des toitures, le concept énergétique.... La Commission salue le déplacement des places de parc à l'extérieur du périmètre.

Avec ces quelques considérations, la Commission de l'Edilité vous recommande à l'unanimité d'approuver le message et le crédit d'étude tel qu'il vous est soumis.

Crédit d'étude pour la construction de l'école enfantine de la Heitera au Schoenberg

Le projet lauréat pour l'école de la Heitera propose une extension harmonieuse du site scolaire qui, de plus, s'intègre parfaitement à la topographie. Les espaces communs sont là très généreux et utilisables pour différentes fonctions annexes. Ce sont probablement ces espaces et la construction en demi-niveaux décalés qui expliquent les surcoûts annoncés pour ce projet. La Commission salue l'intégration des différentes sensibilités pédagogiques des deux communautés linguistiques. Elle souhaite aussi que les caractéristiques du parc autour de l'école soient conservées. La solution envisagée pour les places de parc n'a pas convaincu la Commission.

Séance du 21 novembre 2011

Comme pour le message précédent, la Commission de l'Edilité vous recommande néanmoins à l'unanimité d'approuver le message et le crédit d'étude tel qu'il vous est soumis."

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la déclaration ci-après :

"La Commission financière a examiné, lors de sa réunion du 7 novembre 2011, les messages n° 7 et 8 du Conseil communal portant sur l'octroi de crédits d'étude pour les constructions des écoles enfantines du Botzet et de la Heitera. Cette discussion a eu lieu en présence de MM. J. Bourgknecht et T. Bruttin, et de Mme M. Genoud-Page et de M. J. Pollet, nous les remercions tous pour de leur disponibilité et des informations reçues.

- *La Commission financière salue le principe de la construction de nouvelles infrastructures scolaires en vue de respecter la mise en place de la deuxième année d'école enfantine, avec pour objectif d'être opérationnel à la rentrée de 2013.*
- *Lors de ses débats, la Commission financière s'est penchée sur les montants du plan directeur des écoles : elle s'est montrée très préoccupée par l'importance de la différence entre les montants inscrits dans le plan directeur des écoles et les devis tels qu'estimés dans les messages qui nous sont soumis, en l'occurrence une augmentation de 33 % pour l'école du Botzet et de 45 % pour l'école de la Heitera. Le Conseil communal nous a expliqué que les estimations du plan directeur des écoles représentaient un prix théorique et que les programmes architecturaux avaient été modifiés en cours de route pour mieux répondre aux exigences des mandataires. Tout en ayant conscience de la difficulté à faire des estimations précises dans le Plan directeur, la Commission souhaite qu'à l'avenir les Plans directeurs communaux soient plus précis afin qu'ils conservent une valeur d'estimation significative aux yeux du Conseil général.*
- *Au-delà de cette question de la prévision, la Commission financière souhaite que tous les partenaires de ces deux projets de construction d'école enfantine soient sensibilisés aux contraintes budgétaires serrées de la Ville. Il est important que tous travaillent à la réalisation de ces deux constructions dont les financements devraient être couverts dans le cadre d'un budget de 6 millions à plus ou moins 10 % pour l'école du Botzet, et par un budget de 8 millions à plus ou moins 10 % pour l'école de la Heitera. Nous nous réjouissons d'examiner au printemps 2012 les messages relatifs aux crédits d'ouvrage qui remplissent de tels critères budgétaires.*

Dans ce contexte, nous encourageons le Conseil général à suivre la Commission financière, qui a accepté à l'unanimité moins une abstention, l'engagement des crédits d'étude pour les constructions des écoles du Botzet et de la Heitera, et d'accepter ainsi les propositions d'arrêtés du Conseil communal."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit, au nom du Conseil communal :

Séance du 21 novembre 2011

"Je remercie les deux Présidents de commissions du soutien qu'ils expriment à l'égard de ces messages et des deux arrêtés qui vous sont proposés. Vous me permettrez d'émettre quelques brèves considérations générales qui sont valables pour les deux dossiers, afin d'éviter de redire deux fois la même chose.

Je tiens, en premier lieu, à affirmer que le Conseil communal est particulièrement heureux de vous présenter aujourd'hui ces deux messages. En effet, tout a été mis en œuvre depuis le début de cette année dans les services intéressés – c'est-à-dire ceux de l'Edilité, des Finances et des Ecoles – afin de respecter la planification annoncée à la fin de l'année passée, lors de la présentation du plan directeur des écoles. Comme vous le savez, l'un des principes fondamentaux énoncés à l'époque était : 'Le respect de l'échéance fixée au 1^{er} septembre 2013, date d'introduction de la seconde année d'école enfantine.' Cet objectif impose le lancement immédiat des concours d'architecture pour les écoles du Botzet et du Schoenberg.

C'est ainsi que l'important travail déjà réalisé à ce jour permettra, si le Conseil général donne tout à l'heure son feu vert aux crédits demandés, de respecter les délais annoncés et, par voie de conséquence, d'ouvrir ces deux nouveaux bâtiments scolaires à la rentrée de 2013, en tout cas dans la mesure où il n'y aurait pas d'oppositions aux mises à l'enquête publique. Nous ne sommes évidemment pas maîtres de cet élément.

Je ne répéterai pas ce qui figure dans les messages que le Conseil communal a voulu les plus complets possible, au vu des informations disponibles à ce jour. Je vous rappelle simplement que selon une démarche similaire à celle entreprise devant vous en septembre 2011 pour le projet d'une nouvelle DOSF, le Conseil communal vous prie de l'autoriser à engager des crédits d'étude pour développer les deux projets architecturaux retenus. Les études financées grâce à ces deux crédits permettront d'obtenir les permis de construire, les projets finalisés et les devis généraux, afin d'être à même de vous présenter, au printemps 2012, les demandes de crédit de construction à plus ou moins 10 %, le début des travaux étant programmé pour le début de l'été 2012.

En ce qui concerne l'école du Botzet, suite au préavis du jury du concours d'architecture, le Conseil communal a décidé, en séance du 26 mai 2011, d'attribuer le mandat au Bureau Mazzapokora à Zurich, auteur du projet intitulé 'Insieme'. Il convient de relever que l'exiguïté de la surface pour laquelle les concurrents pouvaient présenter des solutions pour l'école de Pérolles a constitué une contrainte très lourde. Quant aux coûts de l'ouvrage, ils sont estimés aujourd'hui pour le Botzet à 6 millions de francs à plus ou moins 20 %, alors qu'un montant de 4,5 millions de francs avait été articulé pour les CFC 2 et 4 dans le cadre du plan directeur des écoles. Il faut se souvenir que les chiffres figurant dans le plan directeur des écoles avaient été estimés de manière théorique, sans aucun projet concret; en outre, les besoins exprimés par les utilisateurs peuvent avoir une influence sur le volume et, en conséquence, également sur le coût du bâtiment. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le plan directeur des écoles prévoyait-il trois classes supplémentaires pour cette école du Botzet, alors que l'on en est à quatre aujourd'hui. C'est pour cette raison du reste qu'il était précisé à la dernière page du plan directeur des écoles : 'Mis à part la DOSF dont le coût a été évalué à +/- 15 % (indice 2009), les montants mentionnés...sont des estimations à +/- 30 % évaluées sur la base d'un coût au m³ et d'informations récoltées par analogie avec d'autres projets similaires. Les coûts doivent

Séance du 21 novembre 2011

encore être consolidés et adaptés aux termes d'investigations plus fines, sur la base des clauses du besoin finalisées et en fonction des projets d'architecture.' (cf. plan directeur des écoles de la Ville de Fribourg, p. 18). En l'occurrence, pour le Botzet, si le montant total TTC est estimé à 6 millions de francs, le seul montant au CFC 2 et 4 est de 5,5 millions, soit une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport au plan directeur des écoles.

Cela dit, le souci financier a été clairement transmis par le maître de l'ouvrage aux architectes et ingénieurs mandatés. Les mandataires sont conscients de ce souci financier. Je peux vous garantir qu'ils mettront, avec notre appui, à profit le temps du développement du projet pour diminuer au maximum les coûts, tout en garantissant la réalisation d'un bâtiment de qualité répondant aux besoins des écoles. Je me réjouis de constater du reste qu'une excellente collaboration s'est amorcée entre les architectes et le maître d'ouvrage pour arriver à cet objectif.

En ce qui concerne l'école de la Heitera, je vous apporterai une seule explication complémentaire. Le projet retenu par le jury date lui du 19 juillet 2011. Il a été développé par le Bureau Maskin à Fribourg et est de 8 millions de francs, non pas à plus ou moins 20 %, mais à plus ou moins 25 %. Cette différence s'explique du fait que ce concours a été réalisé deux mois après celui pour l'école du Botzet et qu'en conséquence, le développement du projet est moins avancé. Dans ce cas également, le Conseil communal a clairement fixé un montant cible de 8 millions de francs. Cette contrainte a été communiquée aux architectes. Elle conditionnera le développement du programme. En l'espèce, nous ne pouvons aussi que nous réjouir de la prise de conscience des architectes à l'égard de cette limite financière et de l'excellente collaboration que nous avons avec eux jusqu'à présent.

C'est avec ces quelques considérations que je vous prie, au nom du Conseil communal, d'adopter ces deux arrêtés tels qu'ils vous sont présentés."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, s'exprime dans les termes ci-après :

"Au nom de la Direction des Ecoles, je tiens à vous exprimer ma satisfaction du fait que ces demandes de crédits d'étude vous soient présentées encore en 2011. Comme vous le savez, nous sommes face à une échéance que nous ne pouvons repousser, puisqu'elle est imposée par le Canton, soit l'introduction de la deuxième année d'école enfantine pour la rentrée 2013.

Vu cette obligation, le Conseil communal a analysé les besoins en bâtiments scolaires pour les mettre sur papier dans le plan directeur des écoles, qui a été publié en automne 2010. Depuis lors, les besoins ont déjà augmenté, puisque nous sommes à quatre classes d'école enfantine au Botzet, et non plus à trois; pour la Heitera, nous en sommes à dix classes. Il existe des contraintes, certaines liées au site, comme l'a relevé M. J. Bourgknecht, comme l'étroitesse des lieux au Botzet et l'emprise sur le parc à la Heitera. Il existe également des contraintes scolaires : la surface réglementaire par classe est de 94 m². Il y a aussi les besoins des utilisateurs et les exigences des programmes scolaires. Il faut toutefois rappeler que les deux années d'école enfantine ont lieu ensemble. Il n'y a donc pas de besoins spécifiques à la première ou à la deuxième année d'école enfantine. Dans le cadre des études liées

Séance du 21 novembre 2011

aux crédits sollicités, les utilisateurs pourront nous faire part de leurs besoins.

L'une des questions qui a été soulevée en commission était de savoir s'il faut agencer une grande cuisine ou de petites cuisines individuelles pour les écoles enfantines. Or, il semble que l'on s'achemine vers des solutions différentes à la Heitera et au Botzet. Les utilisatrices de l'école du Schoenberg préfèrent une grande cuisine et celles de l'école de Pérolles, des cuisinettes individuelles.

Nous tiendrons certes compte des besoins et des demandes, mais évidemment dans la mesure où ces requêtes sont raisonnables. Nous n'irons pas vers le superflu. Nous voulons véritablement tenir les crédits de construction tels qu'ils vous seront présentés."

Rapport du groupe chrétien-social

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCS) fait la déclaration qui suit :

"Nous avons pris connaissance des messages n° 7 et 8 de la législature 2011-2016. Après tant d'interventions faisant part des préoccupations des conseillers généraux quant à la mise en place des infrastructures nécessaires à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, nous arrivons, après le premier message concernant la DOSF, dans le vif du sujet, comme nous l'avait promis le Conseil communal. Nous y sommes !

Ce lourd dossier, on le devine, occupe bon nombre d'intervenants. Nous pensons en particulier aux architectes de la Ville et aux trois directions intéressées. Le dossier est capital, on le voit au souci de systématisation des messages, d'efficacité, de clarté des informations, impliquant la nécessité de fixer une ligne et de s'y tenir durant toute la durée de la démarche. Cette systématisation a le mérite de renforcer la crédibilité des messages et la qualité des concepts. Le calendrier est le même pour les deux projets. Nous saluons la collaboration fructueuse entre ces trois directions. Nous saluons les résumés des messages en allemand.

Comme l'a déjà mentionné notre Présidente de la Commission financière, nous déplorons, en revanche, la hausse importante des coûts par rapport aux montants annoncés dans le plan directeur des écoles. Je répète ces chiffres, 33 % pour l'école du Botzet et 45 % pour celle de la Heitera, alors même que la première pierre n'a pas encore été posée. On nous a affirmé qu'il existe des différences de ligne pédagogique entre enseignants francophones et germanophones. Le PCS en est convaincu, nous sommes riches de nos différences. Rien n'a été laissé au hasard. Cuisinettes et autres spécificités pour favoriser un enseignement optimal, c'est tant mieux.

Questions : les enseignants représentés dans les diverses commissions sont-ils également bien représentants de ces deux sensibilités, de ces deux pédagogies, des deux langues ? L'exigence de tout mettre en œuvre pour favoriser la communication avec des architectes zurichois a-t-elle été prise en compte et analysée ?

Enfin, nous demandons expressément au Conseil communal de ne pas dépasser les montants prévus par les messages avec

Séance du 21 novembre 2011

une marge de plus ou moins 10 %. Nous attendons également de l'Exécutif qu'il respecte son engagement de ne pas dépasser la limite annuelle d'amortissement de 7,2 millions de francs; notamment lorsqu'en 2016-2017 – c'est peut-être encore un peu loin -, les amortissements pour la construction du nouveau CO de langue allemande atteindront leur point culminant.

Enfin, le groupe chrétien-social ne peut que relever la sagesse de la Direction des Finances et du Conseil communal qui ont eu le soin de réserver la subvention cantonale de quelque 7,8 millions de francs, soit 1,3 sur six exercices à ce à quoi elle est destinée, c'est-à-dire le soutien à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Ces classes ouvriront, nous n'en avons jamais douté, à la rentrée de 2013."

Rapport du groupe des Verts

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit :

"Notre groupe salue le fait que le bateau du plan directeur des écoles ait enfin levé l'ancre. Nous lui souhaitons bon vent, en acceptant l'entrée en matière. Les Verts apprécient le message bien présenté, complet et remercie le Conseil communal d'avoir fourni des résumés en allemand.

Les projets sont séduisants et bien intégrés dans leur environnement, malgré l'exiguïté du site du Botzet. Nous voulons croire que les études encore à mener auront pour tendance d'encore les améliorer, notamment en ce qui concerne les accès internes des nouveaux bâtiments du Botzet, comme l'a souligné le Président de la Commission de l'Edilité. Du point de vue technique, nous apprécions le choix d'une construction mixte, bois et béton, en espérant que le bois utilisé soit bien du bois régional, afin d'éviter la consommation d'énergie grise, en particulier pour le transport de ce matériau. Notre groupe insiste évidemment sur l'impératif des économies d'énergie.

On peut regretter le manque de moyens prévus pour les aménagements extérieurs à l'école du Botzet. A la Heitera, l'emplacement des places de stationnement ne nous convainc pas non plus. Notre groupe plaide pour la réduction du nombre de ces cases et pour la mise en place de mesures, afin d'inciter le corps enseignant à choisir les transports publics ou, si possible, la mobilité douce.

Pour ce qui est des futurs aménagements extérieurs, nous souhaitons évidemment le choix d'espèces locales, afin d'assurer la biodiversité.

Enfin, nous espérons que les délais très – et nous espérons pas trop – courts pourront être tenus."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Jean-Noël Gex (PLR) déclare ce qui suit :

"C'est avec attention que le groupe libéral-radical a étudié les messages n° 7 et 8 et acceptera l'entrée en matière pour ces deux demandes de crédits d'étude, avec les considérations suivantes.

Nous nous réjouissons de la présentation de ces deux objets destinés à permettre l'introduction de la deuxième année d'école enfantine dès la rentrée de 2013. Cette étape découle du résultat de concours d'architecture. Elle nous permettra de délimiter très clairement le

Séance du 21 novembre 2011

programme de construction, ainsi que les coûts y relatifs. Cette phase est cruciale pour le respect du budget.

En ce qui concerne ces coûts, le groupe libéral-radical encourage des mesures d'économies, grâce à des choix architecturaux un peu plus simples, en particulier dans la distribution des espaces et éventuellement aussi dans les aménagements extérieurs. Les bâtiments devront être fonctionnels et surtout respecter le budget.

C'est avec ces remarques que nous accepterons ces deux crédits, tout en réservant nos interventions, lorsqu'il s'agira de voter les crédits d'ouvrage."

Rapport du groupe
démocrate-
chrétien/Vert'libéral

M. Georges Rhally (DC/VL) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

Le groupe démocrate chrétien/Vert'libéral soutient le crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école du Botzet. L'agrandissement est justifié par la création de classes enfantines et se base sur le plan directeur des écoles publié en automne 2010.

Le projet choisi par le jury du concours d'architecture propose deux pavillons disposés dans la cour de l'école actuelle. Cette solution est, selon le jury, la plus appropriée pour composer avec les bâtiments existants et redéfinir la cour intérieure de l'école du Botzet.

L'expression architecturale de ces deux pavillons reflète par contre l'image d'une typologie 'de déjà vu' qui nous laisse un peu songeurs. A une époque où l'économie d'énergie est un axiome incontournable, à une époque où le standard Minergie doit être le but à atteindre, il est étonnant de se voir proposer des façades vitrées sur trois faces de chaque salle de classe.

Cette typologie a aussi des incidences sur le coût de cet agrandissement. Par rapport aux chiffres articulés dans le plan directeur des écoles, nous observons un dépassement du budget initial.

Nous parlons ici d'un crédit d'étude.

Le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral souhaite que l'argent de ce crédit d'étude serve aussi à trouver des solutions économiques qui permettent de réduire le dépassement du budget initial, même s'il faudra réétudier l'utilité de la typologie proposée.

Le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral soutient aussi le crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école de la Heitera. L'agrandissement est justifié par la création de classes enfantines et se base sur le plan directeur des écoles publié en automne 2010.

Le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral le fait tout en observant que nous n'avons pas le choix. Si nous voulons ouvrir les classes enfantines pour la rentrée 2013, il est impératif que ce crédit d'étude soit accordé de suite.

Nous observons d'ailleurs avec un certain amusement, que les travaux ont déjà commencé, d'après la planification des architectes, et

Séance du 21 novembre 2011

que la décision de ce soir n'est, aux yeux de notre Exécutif, qu'une simple formalité administrative.

Le projet choisi par le jury du concours propose un agrandissement sur deux fois deux niveaux, décalés et s'intègre bien dans la topographie du site. Les accès sont vastes, très vastes, et proposent des espaces polyvalents dont nous cherchons encore la réelle nécessité.

Comme évoqué, la typologie proposée ne tient pas vraiment compte de l'exigence d'économie des moyens. L'Exécutif a d'ailleurs réagi en imposant un montant maximal de 8 millions de francs.

Espérons que les architectes et la Commission de bâtisse comprendront ce message et sauront y répondre.

Pour clore, permettez-moi de rappeler à la Direction de l'Edilité que nous avons, à Fribourg et dans le canton, d'excellents ingénieurs civils et qu'il n'est pas indécent de les favoriser un peu plus dans le choix d'une procédure de mandats parallèles."

Rapport du groupe socialiste

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste remercie le Conseil communal d'avoir accéléré le train de la réalisation des infrastructures scolaires. Le plan directeur des écoles pourra ainsi être mis en œuvre dans les délais indiqués. Nous remercions également l'Exécutif des messages complets qui nous sont soumis.

Les projets lauréats retenus sont globalement de bonne qualité. La conception du bâtiment de l'école de la Heitera est remarquable de simplicité : des cubes qui s'intègrent fort bien dans le site. Quant à la distribution intérieure, elle est tout aussi remarquable avec une cage d'escaliers conçue de la manière la plus économique possible, afin d'offrir des salles d'appui généreuses. Il est souhaitable de conserver cette qualité, même s'il n'y a pas encore d'unanimité au sein des maîtresses d'école. Le concept retenu pour l'école du Botzet permet de maîtriser les difficultés que représente l'exiguïté du site, grâce à la réalisation de deux pavillons de même type. En revanche, il est permis encore de critiquer la distribution interne de ces pavillons, ainsi que l'a déjà relevé le Président de la Commission de l'Edilité.

Nous remercions l'Architecte de Ville d'avoir accepté d'étudier le déplacement des escaliers afin de créer des espaces utilisables en tant que salles d'appui.

Le groupe socialiste accepte que les montants sommaires indiqués dans le plan directeur des écoles ne correspondent pas encore à des devis de projets. L'ampleur des programmes et la qualité des projets justifient la présentation des nouvelles estimations qui figurent dans les messages. Cela dit, nous sommes d'avis que l'une des priorités à viser grâce à ces crédits d'étude doit être l'économie des moyens. Il importe de maintenir les montants cibles, voire si possible les réduire dans le cadre des études plus détaillées et également dans le cadre des soumissions. Il n'est cependant évidemment pas souhaitable de faire des économies à tout prix, voire à prix cassé. Le premier souci doit demeurer la qualité des bâtiments, afin d'offrir aux enfants et aux enseignants les conditions les meilleures. Une réduction des espaces n'est pas souhaitable. De même,

Séance du 21 novembre 2011

nous saluons l'intention du Conseil communal de mandater des architectes locaux pour la conduite des travaux et de renoncer à mandater une entreprise générale.

Par contre, il est impératif de tirer les leçons de l'expérience douloureuse du chantier de la salle 'Equilibre' et d'organiser de manière optimale le processus de décision. Le message nous donne à penser que la Direction de l'Edilité a bien compris le sens de certaines critiques.

En revanche, le message ne nous fournit pas encore de données précises quant au concept énergétique. Pour le groupe socialiste, le haut standard de Minergie, ainsi que les solutions les plus économiques en matière de chauffage et d'éclairage, sont indispensables. Il en est de même de la production d'énergie renouvelable, grâce à la pose de panneaux solaires, thermiques et photovoltaïques. Le fonds cantonal pour l'énergie est l'une des sources possibles pour financer de telles installations. Pour ce qui est des espaces extérieurs, nous attendons des solutions de très haute qualité, malgré la diminution inéluctable des espaces actuellement disponibles.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste accepte, à l'unanimité, ces deux crédits d'étude."

Rapport du groupe UDC

M. Richard Wolf (UDC) fait la déclaration qui suit :

"Lors de sa dernière réunion, le groupe de l'UDC a pris connaissance des messages n° 7 et 8 concernant les crédits d'étude de 590'000 et 790'000 francs pour la construction des écoles enfantines du Botzet et de la Heitera. Il s'agit bien des crédits d'étude de base pour préparer la réalisation de projets devisés à 6 millions de francs pour l'école de Pérolles et à 8 millions de francs pour celle du Schoenberg. Afin de respecter ces montants déjà élevés, il faudra faire preuve d'une bonne gestion et de beaucoup de discipline pendant le chantier de construction.

Le groupe a accepté unanimement ces deux crédits, en renonçant à s'attarder sur les détails, dans l'attente des projets définitifs. Je profite de l'occasion qui m'est donnée, pour terminer en remerciant M. J. Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, et Mme A. de Weck, Directrice des Ecoles, de l'excellent travail fourni jusqu'ici. J'ajoute que dans l'accomplissement d'une mission, il faut rester vigilant jusqu'au bout."

M. Martin Kuhn (PS) s'exprime comme suit :

"D'après les déclarations de l'ensemble des groupes, le mot d'ordre qui ressort est de 'tenir le budget'. Une solution pour respecter le devis serait peut-être de choisir une ou plusieurs entreprises capables de travailler sur les deux sites. Etant donné le calendrier presque semblable des deux chantiers, il est tout à fait possible d'imaginer une entreprise travaillant à la fois au Botzet et à la Heitera. Cette solution permettrait d'une part de réduire les coûts et d'autre part de diminuer le nombre de personnes impliquées. Elle devrait donc être prise en considération lors de l'établissement de l'appel d'offres. Elle peut être admise en tant que telle, même s'il faudra vérifier si elle est juridiquement possible."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit :

Séance du 21 novembre 2011

"L'école de nos jours ne peut plus être conçue sans une offre d'accueil extrascolaire. Cette remarque est d'autant plus essentielle que ces nouvelles structures recevront surtout des enfants de classes enfantines. Pour ces enfants, comme pour tous les autres enfants, de bonnes structures d'accueil extrascolaire s'imposent. Je me demande s'il ne serait pas judicieux d'intégrer dès maintenant, dans la planification des structures, celles pour les accueils extrascolaires, mais peut-être mon inquiétude est-elle injustifiée. Les accueils disposeront ou disposent peut-être déjà de locaux satisfaisants, que ce soit à la Heitera ou au Botzet."

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, s'exprimera simplement sur deux points. *"Le premier, c'est la proposition de M. M. Kuhn de grouper les deux adjudications. Cela me paraît une possibilité et une bonne idée à creuser, même si je doute que les équipes aient la capacité de travailler sur les deux sites simultanément. Ce fait n'empêche, malgré tout, pas de grouper les deux adjudications."*

Le second élément, c'est que l'unanimité que l'on constate prouve l'importance du plan directeur des écoles. Je crois que sans ce document, nous n'en serions pas là aujourd'hui. C'est un peu comme une lanterne dans la nuit qui nous permet d'avancer sans nous perdre. C'est prometteur pour l'avenir, car il s'agit d'une démarche applicable pour d'autres problèmes qui nous occuperont durant cette législature."

Pour le reste, nous nous réjouissons de voir les projets définitifs."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, souhaite d'abord remercier l'ensemble des groupes d'apporter leur soutien aux crédits présentés et d'avoir relevé la qualité des messages. *"Comme je l'ai déjà relevé tout à l'heure, nous nous sommes efforcés d'être le plus complet possible dans ces deux documents."*

J'en viens à quelques remarques particulières. La première concerne les coûts. Comme nous l'avions dit, les coûts figurant dans le plan directeur des écoles avaient été estimés à plus ou moins 30 %. Nous ne sommes donc pas aujourd'hui en présence de surcoûts. Nous entreprendrons tout pour que dans le cadre de l'étude du crédit de construction, nous nous limitions aux sommes annoncées aujourd'hui dans les deux messages. Les architectes sont conscients de cette problématique. Les ingénieurs que nous avons choisis pour les deux projets dans le cadre d'un mandat d'études parallèles ont également présenté pour les deux projets des solutions économiques. C'est certainement dans le domaine constructif (murs, dalles) et du choix de matériaux que nous pourrions réaliser un certain nombre d'économies substantielles. Nous sommes en train d'y travailler en collaboration avec les architectes et avec les ingénieurs."

Comme l'a souligné le représentant du groupe socialiste, il est évident que si nous voulons mettre l'accent sur les économies pour ne pas dépasser les chiffres annoncés aujourd'hui, nous tenons aussi à la qualité des bâtiments et au respect des besoins des écoles. Nous devons donc tenir compte de ces paramètres différents, mais la volonté du Conseil communal est de vous présenter des projets, compte tenu de la situation actuelle et des circonstances, les plus économiques possible. Encore une fois, je souligne la bonne volonté que nous constatons tant chez les architectes que chez les ingénieurs. Une fois encore, je m'en réjouis."

Séance du 21 novembre 2011

D'aucuns ont parlé de dépassements ou de surcoûts. En l'état, il n'y a effectivement ni dépassements, ni surcoûts. Au printemps, nous reviendrons avec des demandes de crédits de construction, à plus ou moins 10 %. C'est par rapport à ces crédits que l'on pourra voir, lors des décomptes finals, s'il y a eu ou non dépassement de crédits.

Il a été question également d'économie d'énergie, de standard Minergie, de déplacement d'escaliers...Tous ces points sont actuellement analysés. Nous n'avons à ce jour pas de réponse définitive au sujet du déplacement des escaliers, point qui a été soulevé en séance de la Commission de l'Edilité. Nous étudions la question. Pour ce qui est du standard Minergie, il va de soi qu'il s'agira de bâtiments Minergie. Nous trouverons des solutions pour le chauffage et pour l'éclairage qui prennent en considération le développement durable, mais je n'ai pas encore de réponse aujourd'hui, puisque ce sont précisément les études qui seront menées grâce aux crédits qui vous sont demandés ce soir qui nous permettront d'arriver à des solutions. Ces solutions vous seront exposées dans les messages que nous vous présenterons au printemps pour les crédits de construction.

Une remarque a été faite au sujet du parc de stationnement prévu à la Heitera. Le besoin en places de parc a été évidemment défini au préalable. Pour le Botzet, on ne prévoit pas de places de stationnement directement dans le projet, mais on parle d'une solution possible grâce aux parkings publics et privés existant à proximité. A mon sens, il faudra également examiner une telle solution pour l'école de la Heitera. Il n'est pas du tout impossible de trouver d'autres solutions pour le parcage à proximité afin d'éviter d'aménager des places de parc à l'endroit envisagé actuellement. Cette question sera également examinée dans le cadre de ces études complémentaires.

A M. G. Rhally, qui a également émis une observation concernant les coûts, je rappellerai que les dépenses faites jusqu'à la rédaction des messages, dépenses qui s'élèvent à quelque 350'000 francs, ont été financées par des crédits votés antérieurement par le Conseil général, peut-être y a-t-il eu à ce jour un léger dépassement, mais, grosso-modo, au moment de la rédaction de messages, nous n'avions utilisé que des montants déjà décidés par le Conseil général. Je constate aussi que, même s'il y a un léger dépassement, nous nous trouvons dans le cadre des délais impartis, obligés de poursuivre nos travaux. Nous n'aurions pas pu dire 'stop !' il y a deux ou trois semaines, parce qu'il en résulterait évidemment des retards avec le risque de n'être pas prêt pour la rentrée de 2013.

Je prends note de la suggestion et du souhait de M. M. Kuhn. Il est exact que nous avons déjà discuté de cette question avec l'Architecte de Ville. Il semble que la solution d'un appel d'offres groupées pour les deux écoles soit possible. Il reste néanmoins à voir si, dans la pratique, les entreprises sont disponibles ou non, s'il résulte de cette procédure des économies d'échelle – puisque les bâtiments ne sont pas situés au même endroit. Dans tous les cas, nous examinerons sérieusement cette possibilité, avant de lancer les appels d'offres.

Je laisse enfin le soin à Mme A. de Weck de répondre à l'intervention de Mme A. Burgener Woeffray."

Séance du 21 novembre 2011

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, précise à ce sujet ce qui suit :

"Vous avez lu le programme de législature 2011-2016. Vous savez ainsi que les accueils extrascolaires sont l'une des priorités du Conseil communal. Nous avons du reste transféré les accueils extrascolaires à la Direction des Ecoles, pour assurer une meilleure synergie entre l'école et ces accueils extrascolaires et pour donner à ces accueils une autre image. Aujourd'hui, c'est la vie de tout écolier, de commencer le matin, puis de rester à midi à l'accueil et parfois le soir. Nous ne devons plus stigmatiser les enfants qui vont à l'accueil extrascolaire. Les enfants issus de toutes les classes sociales fréquentent l'accueil. C'est une image qui, pour nous, est essentielle.

Il faut savoir que l'accueil extrascolaire du Botzet est le plus neuf et qu'il répond parfaitement à la demande. Il n'y a pas de liste d'attente à Pérolles. En revanche, nous avons dû accroître le taux d'activité d'une des personnes de l'accueil de 0,4 équivalent plein-temps, parce qu'il faut amener les enfants de l'école à l'accueil qui se trouve dans les jardins du Domino. C'est un très joli emplacement. Les enfants sont, me semble-t-il, très bien servis.

Pour la Heitera, les enfants sont actuellement hébergés dans un bâtiment de Swisscom. Pour la suite, lorsque le complexe pour l'école enfantine aura été édifié, les classes actuelles de l'école enfantine seront affectées à l'accueil extrascolaire, à côté du centre de quartier du Schoenberg. Ce sera, me semble-t-il, également une bonne chose pour les enfants. Nous profitons donc de la réalisation de ces écoles enfantines pour améliorer également les accueils extrascolaires.

Les points noirs en matière d'accueils sont la Vignettaz et le Jura. Tout à coup, il y a également eu une explosion de demandes en Basse-Ville. Là aussi, nous sommes en train de chercher une solution."

Examen de détail

Aucune proposition de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté concernant le crédit d'étude pour la construction de l'école enfantine du Botzet.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Séance du 21 novembre 2011

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 70 membres présents, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 7, du 18 octobre 2011;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 590'000 francs pour l'étude en vue de la réalisation du projet d'école enfantine du Botzet à Pérolles.

Article 2

Cet investissement sera financé et amorti avec le "fonds pour la deuxième année d'école enfantine", compte n° 2823.01.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 21 novembre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville :

Oliver COLLAUD

André PILLONEL"

ooo

**4. Octroi d'un crédit
d'étude de 790'000
francs pour
l'agrandissement de
l'école de la Heitera**

Le Président ouvre formellement la discussion générale d'entrée en matière de cette demande de crédit d'étude pour la construction de l'école enfantine de la Heitera.

La discussion générale n'est pas demandée.

Séance du 21 novembre 2011

Examen de détail

Aucune proposition de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté concernant le crédit d'étude pour la construction de l'école enfantine de la Heitera.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 70 membres présents, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 8, du 18 octobre 2011;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 790'000 francs pour l'étude en vue de la réalisation du projet d'école enfantine de la Heitera au Schoenberg.

Article 2

Cet investissement sera financé et amorti avec le "fonds pour la deuxième année d'école enfantine", compte n° 2823.01.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Séance du 21 novembre 2011

Fribourg, le 21 novembre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Oliver COLLAUD

Le Secrétaire de Ville :

André PILLONEL"

ooo

**5. Programme de
législature 2011 - 2016**

Discussion générale

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit :

"J'aimerais, tout d'abord, au nom du Conseil communal, vous remercier de votre adoption unanime des crédits d'études qui vous ont été présentés dans les messages n° 7 et 8. Il s'agit, pour l'Exécutif, d'un encouragement à poursuivre dans la voie qu'il a annoncée. Nous vous assurons que tout sera fait pour que ces investissements soient réalisés dans les délais imposés.

Cela dit, le Conseil communal se réjouit tout particulièrement de vous présenter ce soir son programme de législature 2011-2016. Voici pour quelles raisons. La première, c'est que ce plan est le fruit d'un véritable travail d'équipe. Plusieurs séances au vert ont été consacrées à l'élaboration de ce document. Ensuite, le plan de législature – je ne vous ferai pas l'injure de vous en citer les différents points – marque la volonté du Conseil communal d'aborder sans tabou les problèmes essentiels et fondamentaux de cette législature.

Enfin, ce plan doit se lire de manière continue dans le temps et nous accompagner année après année, d'abord dans le cadre des réactualisations du plan financier puis dans celui de l'examen du budget, et plus particulièrement du budget des investissements.

C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal se réjouit de l'écho qu'aura ce programme de législature."

Rapport du groupe DC/VL

M. Claude Schenker (DC/VL) fait la déclaration ci-après :

"Il y a cinq ans, le groupe démocrate-chrétien avait critiqué de manière constructive le précédent programme de législature. Nous nous étions alors fait sèchement rabrouer. Or le présent document tient largement compte de nos critiques de l'époque et en prouvent ainsi, à retardement, le total bien-fondé. Nous rappelions alors notamment qu'un tel programme doit par définition contenir une liste d'objectifs, rédigés comme tels et quantifiables, avec un ordre de priorités permettant en fin de législature de répondre par oui ou par non à la question de savoir si l'objectif est atteint.

Le présent document est incomparablement meilleur que les précédents rapports des deux premiers exercices du genre. Nous

Séance du 21 novembre 2011

tenons à relever d'abord une présentation graphique de très bonne facture, même si – pour l'anecdote – la photographie de notre Exécutif en page 3 aurait pu dans l'idéal refléter un peu mieux l'attractivité justement voulue pour notre ville. (Je ne m'en prends qu'à la qualité de la photo et pas à la qualité des personnes bien sûr !).

La forme soutenant le fond, il y a aussi matériellement du très bon: ainsi la page sur le développement durable, celle sur les infrastructures ou encore celle sur la collaboration intercommunale sont-elles convaincantes.

Petit bémol sur les priorités, difficiles ou impossibles à dégager de ce document. La gestion du Fonds Jean Dubas et du service des Tutelles, que nous ne mettons nullement en cause, sont mis sur le même niveau que l'impôt, les écoles et la fusion. Le programme gagnerait à une fixation de priorités.

Plus gros bémol pour la culture, où l'on se contente de vouloir 'prendre contact avec les acteurs de la région sous les auspices du Préfet'. Vous conviendrez qu'un tel programme culturel est follement ambitieux !

Et une petite réprimande de père fouettard: le Conseil communal se plaint du 'planning serré imposé par l'introduction de la deuxième année d'école enfantine'. Cette affirmation est un peu saumâtre lorsque l'on se rappelle des réponses au goût de farniente de la Directrice des Ecoles d'alors. Car il est notoire que le Conseil communal ne peut s'en prendre qu'à lui, si la planification scolaire a autant tardé, malgré l'insistance du Conseil général et de notre groupe en particulier durant des années jusqu'à la présentation du plan directeur de l'automne 2010.

Notre groupe a en revanche beaucoup apprécié les cadres gris résumant les objectifs de la législature. Pour faire mieux encore la prochaine fois, de tels cadres devraient être réservés aux buts (et ne pas contenir de définition comme en page 6) et ils devraient être présents à l'issue de chaque chapitre, si possible.

Ce document présente un bon degré de concision. Trop peut-être, car nous nous sommes demandé s'il n'y manque pas certains éléments. N'y a-t-il vraiment pas de but digne d'être mentionné au Service informatique ? Ne peut-on vraiment pas se fixer des objectifs au Service social pour contenir les coûts de l'assistance, voire améliorer les recouvrements ? Et la Pila, vraiment rien d'opérationnel ?

Les mérites du désendettement sont de mieux en mieux reconnus à chaque rapport. Et puisque là aussi nous nous sommes fait rabrouer sèchement, j'ose conclure qu'il y a de l'espoir. Mais nous demandons de ne pas remplacer la bonne idée d'un large désendettement par la mauvaise idée d'une vente ponctuelle sans désendetter.

En conclusion, nous déplorons que le Conseil communal semble ne pas oser ... les conclusions justement. Ainsi évoque-t-il le projet de Fusion 2016 sans oser conclure que c'est un but de cette législature, par définition puisqu'il s'appelle 2016; ainsi évoque-t-il le taux d'impôt qu'il veut maintenir 'pour le moment' sans oser conclure que son maintien est un but de législature; ainsi souligne-t-il, plus bucolique, le potentiel de la Sarine pour une promenade au fil de l'eau sans oser conclure à la création

Séance du 21 novembre 2011

d'un vrai sentier; de même pour la caisse de prévoyance, il semble ne pas oser conclure qu'elle doit être assainie durant la présente législature.

Tout cela peut laisser le sentiment, un peu regrettable, que notre exécutif appréhende d'être jugé dans quatre ou cinq ans ! Mais gageons qu'il réussira. C'est avec ces commentaires constructifs que le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral remercie le Conseil communal de ce document, dont il prend acte."

Rapport du groupe socialiste

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe socialiste est très satisfait de ce programme de législature, qu'il estime visionnaire et ambitieux. Il relève aussi son caractère synthétique et aisément lisible. Pour ce qui est de l'aspect visionnaire et ambitieux, nous remarquons en particulier la précision du document au sujet des accueils extrascolaires et qu'il y soit fait expressément mention des quartiers de la Vignettaz et du Jura. La volonté est aussi affirmée de réaliser une piscine olympique à Saint-Léonard. Enfin, troisième élément particulièrement positif, c'est tout le chapitre consacré à la mobilité. Le Conseil communal souhaite améliorer la vitesse commerciale des transports publics en ville, offrir de meilleures conditions à la mobilité douce (piétons et cyclistes) et contribuer enfin à un espace de vie agréable. Le parti socialiste se réjouit de ces objectifs.

Notre groupe n'en a pas moins deux requêtes à formuler qui vont dans le sens de ce qui vient d'être dit. Nous souhaitons que pour chaque chapitre, les grands projets en cours ou qui vont arriver soient nommés en encadré, comme cela a été fait pour les infrastructures scolaires et également pour le domaine du sport. Autrement dit, nous aimerions que pour chaque chapitre, il y ait une précision des objectifs dans un encadré.

Notre second vœu, c'est d'être tenus au courant de l'avancement de ces travaux, de manière générale, durant cette législature.

Finalement, le parti socialiste a deux questions à poser. La première concerne le plan d'aménagement local, le PAL, qui en est actuellement en révision. Quand cette révision aboutira-t-elle ? Quel est le calendrier ?

Notre seconde question porte sur le plan directeur des énergies, qui est aussi en cours d'élaboration. La question est identique : quel est le calendrier ? Quand ce plan directeur sera-t-il achevé ?"

Rapport du groupe chrétien-social

M. Vincent Pfister fait la déclaration qui suit :

"C'est avec un grand plaisir que le groupe chrétien-social a pris connaissance du programme de législature 2011-2016. Nous tenons à remercier le Conseil communal de cette présentation agréable à lire, et ce dans les deux langues officielles de notre commune.

Le premier point développé par le Conseil communal est celui de la collaboration intercommunale. Nous nous félicitons de ce que l'Exécutif s'investisse dans le processus de fusion. La création d'une Commission de fusion est un premier pas, mais le chemin sera long. Nous souhaiterions que le Conseil communal produise un état des lieux portant

Séance du 21 novembre 2011

sur les pierres d'achoppement entre les trois communes appelées à fusionner, soit Marly, Villars-sur-Glâne et Fribourg, afin de mettre en évidence ce qui freine la fusion. Nous suggérons aussi au Conseil communal d'encourager des rencontres entre les commissions de fusion, voire les législatifs de ces communes.

Mais, s'il est acquis que la fusion reste en soi le but ultime, le Conseil communal ne doit pas y placer tous ses espoirs et sombrer dans l'immobilisme. Le chemin sera long et nous sommes conscients que Fribourg ne revêt pas encore l'habit d'épouse modèle. Nous ne devons pas abandonner l'Agglomération et la Ville doit aussi s'investir dans la future région Sarine.

Pour pouvoir fusionner, la Ville se doit d'être attractive. Dans ce domaine, les perspectives pour cette législature sont encourageantes. Le Conseil communal y accorde une large place dans son programme. Le groupe chrétien-social encourage l'Exécutif à renforcer l'attractivité de la cité, en mettant un accent fort sur la mobilité. La Ville doit changer définitivement de paradigme et abandonner le tout pour la voiture, notamment dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local. Ce ne sont pas les automobilistes qui rendent la cité vivante.

A propos de la valorisation du site de Cardinal, nous demandons au Conseil communal une grande rigueur quant à l'exigence du zéro carbone du parc technologique en devenir. Nous trouverions hypocrite l'appellation zéro carbone, si la manière d'y parvenir consistait à acheter à l'étranger des certificats de compensation des émissions à l'heure où un système cohérent du point de vue de la durabilité et de l'éthique est possible chez nous. Nous tenons aussi à encourager la mixité des fonctions du site. La Vieille Ville ne doit pas devenir un musée et le futur quartier Cardinal devra offrir une mixité de services et de logements. La Commune se doit également de faire un effort pour les populations à bas revenus, notamment par la création de logements sociaux.

Bien entendu, rien ne se fait sans argent. Le PCS est bien conscient que les années à venir s'annoncent plutôt sombres. Nous encourageons l'Exécutif à tout mettre en œuvre afin de continuer à réduire l'endettement, tout en maintenant le taux d'impôt actuel. Dans un contexte financier difficile, le Conseil communal ne devra pas céder à l'argent facile et ne devra pas se séparer de sa participation dans Frigaz notamment.

Le groupe chrétien-social regrette que le développement durable, l'intégration, la culture et le sport figurent en dernière place dans ce programme. Le développement durable devrait plutôt être le paradigme qui guide tout le programme de législature. Enfin, nous déplorons l'absence de projets destinés à la jeunesse. La jeunesse représente l'avenir de la cité. Le Conseil communal se doit d'y consacrer du temps. Il en est de même pour la culture. La ville doit saisir l'occasion de l'ouverture de la salle 'Equilibre' pour démontrer son rôle de moteur de la politique culturelle régionale. Comme le Conseil communal n'accorde aucune place au personnel dans son programme de législature, je terminerai en remerciant tout le personnel de la Commune du travail effectué et du travail à venir afin de rendre Fribourg propre, sûr et attractif."

Séance du 21 novembre 2011

"Die grüne Fraktion hat das Legislaturprogramm 2011 – 2016 intensiv diskutiert.

Wir sind sehr erfreut, dass wir das Programm auch in einer sprachlich ausgezeichneten deutschen Fassung erhalten haben und hoffen, dass uns der Gemeinderat damit die Anerkennung der Minderheitsamtssprache signalisieren will.

Wir sind überzeugt, dass sich die Investitionen in die Zweisprachigkeit lohnen, - nicht nur als 'geste de bonne volonté' in einem Programmpapier, sondern auch in kultureller und wirtschaftlicher Hinsicht: Wir denken zum Beispiel an das Projekt Technopark Cardinal, wo es auch darum gehen wird, Unternehmen aus der deutschen Schweiz anzuziehen. Da spielt es oft eine grosse Rolle, dass bereits beim ersten Telefonanruf bei der Gemeinde, beim ersten Email, Reaktionen auch in deutsch zurück kommen um attraktiv zu sein, dass wir nicht nur eine zweisprachige Universität haben sondern eben eine zweisprachige Stadt, einen zweisprachigen Kanton.

Nous regrettons cependant que ce programme bilingue ne fixe aucun objectif en matière de bilinguisme.

Wir sind mit den deklarierten Zielen und Inhalten des Legislaturprogramms pauschal einverstanden. Da wir keine Regierungspartei der links-christlichen Mehrheitsregierung sind, vermissen wir allerdings ein paar stärkere grüne Tupfer.

Les Verts soutiennent donc ce programme de législature de manière globale. Mais n'étant pas un parti gouvernemental, nous avons à formuler quelques réserves :

- 1. Le premier point : le programme est court et facile à lire, ce qui en soi est positif. Mais il y a un bémol : il nous était difficile de trouver des projets précis à mettre en œuvre – et non seulement à étudier - durant cette législature. En ce sens, nous sommes restés un peu sur notre faim. Nous apprécions que le programme soit précis en matière de sécurité et propreté par exemple, mais nous sommes déçus par le tout petit chapitre réservé à la mobilité qui se borne à évoquer les objectifs très abstraits et trop globaux du Conseil communal.*
- 2. Le deuxième point concerne la crédibilité et la faisabilité du programme. Il nous paraît indispensable de présenter le programme avec le plan financier pour la même période, pour démontrer que nos moyens nous permettent de mettre en œuvre les projets d'investissement annoncés dans le programme, - surtout si on prend en considération le point 5 du programme dans lequel le Conseil communal s'engage à une politique d'austérité : équilibre budgétaire, maintien du taux d'impôt, assainissement de la caisse de prévoyance du personnel communal. Ce sont sans doute de bons moyens pour renforcer le franc suisse et le carnet d'épargne cantonal : un gouvernement bourgeois ne saurait mieux faire, d'autant plus que dans le passé ce n'était pas le souci prioritaire des partis bourgeois. Il nous semble indispensable de représenter ce programme accompagné d'une liste de priorités: à réaliser à tout prix, donc les projets 'must', et les projets 'nice to have'.*

Séance du 21 novembre 2011

3. *Notre troisième réserve concerne la définition et la mise en œuvre d'un 'masterplan' de l'économie verte au niveau communal. Ce plan devrait se référer au 'masterplan' présenté par le Conseil fédéral en 2010, le plan Greentech présenté récemment par Mme D. Leuthard qui vise pour la Suisse une position top en la matière au niveau mondial pour 2020, - ou encore au plan Rio +20 qui sera négocié à Rio en juin 2012 par l'ONU. Les principes évoqués dans ces plans doivent être visés et mis en œuvre aussi au niveau des petites villes si l'on veut atteindre ces grands objectifs. Effectivement, ces principes concernent tous les projets énumérés dans le programme du Conseil communal, - non seulement le Technoparc, mais aussi l'aménagement des quartiers, des écoles, la mobilité, et l'énergie. Nous exigeons du Conseil communal qu'il évalue dans un chapitre spécial de tous les rapports de gestion annuels de cette législature, si ces objectifs ont été atteints, - et ce qu'il faut pour les atteindre encore durant la même législature.*
4. *Nous soutenons le projet de fusion des communes de l'Agglo, avec les priorités définies par le Conseil communal sous le point 3.1. Concernant le point 3.2. 'Agglo', il nous manque une analyse plus précise des relations visées avec l'Agglomération, - et nous aimerions que ce statut provisoire - avec ses défauts structurels importants - soit dépassé le plus rapidement possible. Cette structure est peu démocratique et encore moins efficace. La politique de clochers communaux ne fait que s'y perpétuer. Nous désirons que le conseil communal accepte des postulats déposés au Conseil général concernant par exemple l'aménagement, la mobilité, la culture etc. – bien que ces domaines soient de la compétence du Conseil d'agglomération -, pour les introduire notamment dans le comité de l'Agglomération.*
5. *Par rapport au point 4.1.1. 'Révision du PAL et requalification des espaces publics', il nous semble urgent de s'attaquer à la révision du PAL avec une volonté plus déterminée et de mener à terme le premier projet qui doit être mis en consultation encore en 2012. Ce qui manque dans ce programme, ce sont des objectifs concrets et précis. La simple 'étude' de projets d'espaces urbains pour la cité historique ou pour la ville verte ne saurait, nous semble-t-il, pas constituer un objectif suffisant et crédible pour toute une législature. Nous craignons qu'on ne se borne à remplir des tiroirs de beaucoup de grands projets qui ne seront jamais réalisés. Nombre de projets annoncés figuraient déjà au plan directeur et au PAL de 1988 et sommeillent depuis lors au fin fond de tiroirs.*

En outre, fait défaut la volonté de définir des périmètres pour l'aménagement d'écoquartiers – non seulement dans les quelques zones à bâtir non construites, mais dans les friches industrielles voire même dans des quartiers existants comme le Bourg ou le quartier d'Alt.
6. *En matière d'infrastructures, nous nous réjouissons des projets d'intégration proposés. Nous aimerions savoir dans combien de langues les brochures d'intégration seront disponibles. Nous demandons une amélioration des cours d'intégration et d'y intégrer notamment des institutions proches des communautés concernées, comme Espace femmes.*

Séance du 21 novembre 2011

Concernant le Site sportif Saint-Léonard nous sommes ravis de prendre connaissance du projet de 'Piscine olympique' mais, comme déjà dit, nous aimerions connaître à court terme le concept de financement de ce projet destiné à un public bien plus large que les citoyens de notre ville et de l'Agglomération."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Thomas Zwald (PLR) donne connaissance à l'assemblée de la prise de position ci-après :

"Le groupe libéral-radical a attentivement examiné le document du Conseil communal intitulé 'Programme de législature 2011-2016'. Si le document peut être considéré comme une réussite en matière de structure, de graphisme ou de lisibilité, le contenu nous laisse néanmoins quelque peu sur notre faim. En effet, le texte que le Conseil communal nous met sous les yeux ne correspond que partiellement à un véritable programme de législature comprenant des objectifs mesurables impliquant des mesures concrètes avec fixation de priorités. Mis à part quelques objectifs et quelques mesures ou projets concrets, le Conseil communal se borne à dresser des constats et surtout à formuler une série de déclarations d'intentions. Le Conseil communal 'regrette', le Conseil communal 'constate', le Conseil communal 's'engage à', le Conseil communal 'doit faire en sorte que'...Oui, le contenu nous laisse quelque part sur notre faim.

Ce constat est d'autant plus regrettable que l'élaboration d'un véritable programme de législature ne constitue nullement une mission impossible. Nombre de collectivités publiques, entre autres des communes plus petites que la nôtre, l'ont déjà prouvé.

Das Legislaturprogramm des Gemeinderates enthält noch zuviel Unverbindliches und Unbestimmtes. Das weitgehende oder teilweise Fehlen klarer messbarer Ziele und konkreter Massnahmen lässt zahlreiche offene Fragen bezüglich des Inhalts der künftigen Politik des Gemeinderates. Es verunmöglicht auch die Erstellung einer aussagekräftigen Bilanz am Ende der Legislatur.

Avant de conclure, permettez-moi de vous faire part de quelques brèves remarques concernant le contenu de ce programme. Soucieux, bien entendu, d'être en phase avec le caractère et le contenu de ce document, le groupe libéral-radical constate avec étonnement que le renforcement de l'économie locale, le développement touristique et la promotion du bilinguisme ne trouvent aucun écho dans le programme du Conseil communal. Le groupe libéral-radical constate avec satisfaction que le Conseil communal a pris conscience de la dégradation de l'espace public. Le groupe libéral-radical s'engage à faire en sorte que la politique de circulation respecte davantage la dimension économique et sociale de la mobilité. Le groupe libéral-radical apporte son soutien aux intentions affirmées et aux démarches entreprises pour combler les lacunes en matière d'infrastructures scolaires, extrascolaires et sportives.

Die FDP Fraktion bedauert das Fehlen einer umfassenden Absicht, die Verwaltung auf mehr Effizienz, sowie Bürger- und Gewerbenähe auszurichten.

Finalement, le groupe libéral-radical veillera à ce que l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de

Séance du 21 novembre 2011

Fribourg ne se fasse pas sur le dos du contribuable de la Commune de Fribourg.

C'est avec ces remarques que le groupe libéral-radical prend acte du programme de législature 2011-2016."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) présente le rapport ci-après :

"Le groupe UDC a pris connaissance avec le plus grand intérêt du programme de législature 2011–2016. C'est avec satisfaction que nous relevons les efforts importants consentis, certes avec retard, dans le domaine des écoles avec, notamment la réalisation en une seule étape du CO de langue allemande.

Nous avons été positivement surpris de lire les déclarations rapportées sous le point 5.3. Concernant le maintien d'une dette raisonnable, en constatant la volonté du Conseil communal de maintenir le cadre des amortissements à 7,2 millions de francs par an. Bien entendu, il faut s'attendre à ce que cette barrière soit franchie dès 2014, compte tenu des investissements envisagés, mais au moins un garde-fou subsistera pour prévenir tout dérapage incontrôlé.

Nous attendons avec intérêt les mesures concrètes envisagées dans le domaine du maintien de la propreté et de la lutte contre les incivilités. En effet, même un observateur peu critique constatera que la propreté n'est plus une des qualités phares de notre ville. Et là, la pierre ne peut pas être jetée au personnel responsable de la propreté des rues, mais force est de reconnaître que, si l'éducation dans ce domaine fait des bonds, c'est davantage dans le mauvais sens que dans le bon... ! De manière générale, ce programme de législature survole tous les problèmes auxquels la Commune de Fribourg sera confrontée ces prochaines années. C'est un progrès par rapport aux exercices précédents.

Cependant, nous aurions souhaité, par exemple dans le domaine de l'énergie, que la preuve soit faite d'une volonté forte de s'engager concrètement dans la recherche de coopérations avec des entreprises privées ou semi-privées pour la production d'énergies renouvelables et pas uniquement dans l'utilisation efficace de l'énergie fournie actuellement.

Nous devons cependant rappeler que, en fin de compte, c'est le cadre financier qui sera déterminant en vue de la concrétisation du programme de législature. Là, c'est l'inquiétude qui domine. Les raisons majeures en sont :

- *la diminution de la dette de ces dernières années est due exclusivement à des ventes d'actifs et à des entrées d'argent probablement uniques;*
- *malgré la nouvelle péréquation intercommunale en vigueur, l'équilibre budgétaire que l'on est désormais en droit d'attendre et qui n'est que l'expression d'une décision du législateur semble toujours et encore un objectif futur et cela à la veille d'une période économiquement difficile. Cela n'est pas tolérable;*
- *les aléas de la Caisse de prévoyance du personnel communal vont demeurer une épée de Damoclès pointée sur les comptes de la*

Séance du 21 novembre 2011

Commune et quoi que l'on fasse, jeter une ombre sur les tractations en vue d'une Fusion 2016;

- *se fonder sur le maintien du taux d'impôt est faire preuve de beaucoup d'optimisme. La crise dans laquelle nous entrons va, cette fois, gravement toucher les entreprises et non seulement réduire leur capacité de payer l'impôt mais leur survie dépendra sans doute et en particulier de réductions fiscales qui ne pourront pas être compensées par les personnes privées. Mais nous aurons tout loisir de développer ce sujet lors des discussions sur la réactualisation du plan financier;*
- *en ce qui concerne la valorisation du site de Cardinal destiné à devenir un parc scientifique ou technologique, les déclarations des responsables de nos hautes écoles qui semblent vouloir maintenir leur distance par rapport aux entreprises et aux marchés pour prétendre sauvegarder leur indépendance, ne sont pas un bon présage. Depuis belle lurette, la recherche universitaire ne peut plus se passer des grands groupes industriels pour assurer sa survie ! Sans collaboration étroite dans ce domaine, l'échec est programmé.*

Nous regrettons de constater que, dans ce programme de législature, une fois de plus, le Conseil communal, d'une manière générale, réagit à des situations mais ne cherche pas suffisamment à anticiper. C'est dommage.

Nous prenons donc acte de ce document."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après, au nom de l'Exécutif :

"Merci, en premier lieu, à tous les représentants des groupes d'avoir donné, de manière globalement positive, votre sentiment à l'endroit de ce document.

M. C. Schenker, votre critique formelle ou, pour reprendre votre expression 'votre petit carton jaune' avait-elle pour l'objet l'absence du port de la cravate d'un des membres de l'Exécutif ou bien portait-elle sur d'autres considérants que je n'entends pas étaler ici ? J'aimerais souligner de manière générale qu'il n'y a pas de petites tâches au sein de la Commune. A ceux qui ont dit ou affirmé que, pour cette raison, il n'y aurait pas d'objectifs prioritaires retenus par le Conseil communal, je me dois de demander s'il ne leur a pas échappé que plusieurs pages du programme sont consacrées à l'attractivité de la ville. Dans ces chapitres, on parle du développement, des infrastructures, de la sécurité et de la propreté. Je crois que, de ce point de vue-là, les priorités sont clairement affirmées, en tout cas en termes de volume, même si ce n'est pas la place consacrée à un objectif qui lui conférerait une moindre importance.

Comme vous avez abordé la question de la culture, je m'y attarderai quelque peu, puisque vous affirmé que nous n'avons dans ce domaine qu'un petit objectif. Je vous rappellerai malgré tout que lors de la précédente législature, il y avait un objectif capital qui était la réalisation des infrastructures culturelles, qu'une partie de la politique culturelle a été reprise par l'Agglomération et que nous devons effectivement, en collaboration avec la Préfecture de la Sarine, penser à la génération qui succèdera à la réalisation de ces infrastructures culturelles. Nous nous

Séance du 21 novembre 2011

intéresserons ainsi de manière très proactive au développement à venir de la culture.

J'aimerais aussi m'exprimer de manière générale quant aux remarques concernant la lisibilité de ce document, puisque effectivement ce programme de législature ne devra pas être lu pour lui-même, mais en lien tant avec les budgets et plus particulièrement les budgets investissements qu'avec le plan financier et ses actualisations.

Au nom du groupe socialiste, Mme M. Delisle se réjouit – je vous en remercie – du programme du Conseil communal, en nous disant qu'il faudra être très conséquent. Il est évident qu'un plan de législature suppose un suivi. Dans ce sens-là, vous aurez, non seulement en vertu des obligations légales, mais aussi en raison de la logique des choses, un suivi dans le cadre de la présentation du budget, mais également lors de la présentation du bilan de mi-législature qui sera la première occasion de faire le point sur la réalisation partielle ou, je l'espère, la plus complète possible de ce plan.

M. V. Pfister s'est particulièrement penché sur la question de la fusion. J'ose vous rappeler – c'est une heureuse décision du Conseil général – que vous avez créé une commission permanente spécifique. Les premiers travaux de cette commission ont débuté. C'est en collaboration avec cette commission que nous œuvrerons à la fusion. Celle-ci est un objectif capital, mais non pas absolu dans la mesure où nous devons également montrer aux autres communes que nous sommes capables de réaliser nous-mêmes tout ce dont nous avons besoin, tout ce qui nous est nécessaire. La fusion est un moyen pour arriver à créer une entité supérieure nous permettant de réaliser un projet commun grâce à l'union de nos forces. Qu'en est-il de la valorisation du site de Cardinal ? Lors de la conférence de presse qui a eu lieu récemment, annonce a été faite que l'option choisie est précisément celle de la création d'une zone à "buts multiples". Je simplifie l'expression. Dès le mois de décembre de cette année déjà, un concours d'idées sera lancé et constituera la base du concours d'aménagement qui partira, lui, au début de l'an prochain.

Tout en vous réjouissant que ce programme soit traduit en allemand, M. R. Weibel vous semblez craindre que ce ne soit qu'un geste 'de bonne volonté'. Il s'agit, au contraire, de marquer la volonté du Conseil communal d'intégrer le bilinguisme dans son programme. De manière plus générale, à celles et à ceux qui ont regretté que certaines choses n'y figurent pas, je dirais qu'il ne faut pas oublier que certains objectifs ont déjà commencé à être mis en œuvre lors de la précédente législature et qu'ils continuent évidemment. C'est le cas non seulement du bilinguisme, mais aussi du thème de l'intégration; ces thèmes sont donc bien inclus dans notre programme. N'oubliez pas non plus que la Commune s'apprête à faire un grand effort en faveur de nos amis alémaniques en construisant un nouveau CO. Cette réalisation ouvrira des portes dans le domaine de la pédagogie, domaine qui ne relève évidemment pas de la Ville. En matière d'intégration, la création d'un nouveau poste vous sera proposée dans le cadre du budget de 2012. Ce n'est qu'à ce moment-là, si vous acceptez la création de ce poste, que nous pourrons passer à la pratique, en n'oubliant pas que l'intégration ne concerne pas uniquement les étrangers, mais également tous les suisses et confédérés qui s'installent dans notre cité.

Au nom du groupe libéral-radical, M. T. Zwald se dit frustré en raison de l'absence de priorités dans le programme de législature. Je

Séance du 21 novembre 2011

me permets malgré tout de lui rappeler que nos priorités, comme je l'ai déjà souligné tout à l'heure, portent notamment sur l'attractivité de la ville. On ne saurait prétendre que le Conseil communal n'a pas énoncé un certain nombre de priorités. La qualité d'un programme ne se juge pas uniquement à l'ensemble des éléments mentionnés, mais – vous serez certainement tous d'accord pour l'admettre – à sa mise en œuvre. C'est dans ce contexte que nous prenons, les uns et les autres, rendez-vous pour les bilans intermédiaire et final de ce programme de législature.

Enfin, M. P. Marchioni ne cache pas les craintes du groupe UDC quant au cadre financier. Vous prétendez notamment que la nouvelle péréquation financière sera peu efficace. Pour l'instant, je n'ai pas en main tous les éléments pour vous donner une réponse anticipée, mais je vous fais remarquer que l'exercice 2011 est le premier vécu sous le nouveau régime de péréquation. Attendons de voir les effets de ce nouveau système pour véritablement en juger les effets. Quant au taux d'impôt, dois-je vous rappeler que ce taux n'a pas bougé depuis quarante ans – abstraction faite de la baisse liée au transfert à l'Etat des charges liées au réseau hospitalier cantonal.

En vous remerciant de l'état d'esprit avec lequel vous avez examiné ce plan de législature, j'espère que vous conserverez ce document, qui devrait vous servir de fil rouge, non seulement pour juger de l'action du Conseil communal, mais pour nous accompagner dans le cadre des réalisations que nous vous proposerons."

Le Conseil général a ainsi pris acte du programme de législature 2011-2016.

Pause

La séance est interrompue pour une pause à 21.05 heures.
Elle reprend à 21.20 heures.

000

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 60 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 25 cosignataires lui demandant de réactiver le projet "21 jardins pour la ville de Fribourg"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après de l'Exécutif :

"En séance du 27 septembre 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 60 de Mme E. Strozzi et de 25 cosignataires lui demandant de réactiver le projet '21 jardins pour la ville de Fribourg'.

Le postulat donne suite à une initiative produite par les mandataires associés à la démarche de l'Agenda 21 local. Le projet qui a été transmis au Comité de pilotage de l'Agenda 21 en date du 9 novembre 2001 proposait de créer 21 jardins associatifs sur des terrains communaux ou privés jusqu'en 2021.

Les mandataires souhaitent pouvoir entreprendre une première réalisation dès 2010, estimant que le financement, 80'000 francs

Séance du 21 novembre 2011

la première année et 20'000 francs/an par la suite, ne devait pas constituer un obstacle démesuré pour la Ville.

Sur la base de ses aspects novateurs, liés notamment à :

- *la nouvelle visibilité apportée au processus Agenda 21;*
- *la contribution concrète apportée à l'année de la biodiversité;*
- *la participation à la protection et à la restauration de la biodiversité;*
- *la visibilité en matière de développement durable.*

Les postulants demandent au Conseil communal de réactiver rapidement ce projet en mettant les moyens nécessaires à disposition.

Le projet 21 jardins, tel qu'imaginé par les mandataires de l'Agenda 21, implique des coûts évalués à 80'000 francs quant à la mise en œuvre d'un premier 'prototype', puis des montants d'exploitation relativement importants de l'ordre de 20'000 francs par année. Ce coût devrait cependant être augmenté, très probablement, si l'on devait prendre en considération l'exploitation d'une vingtaine de jardins associatifs. De plus, un encadrement serait indispensable, en particulier de la part du Service d'urbanisme et des collaborateurs des Parcs et promenades, si l'on entendait mener correctement à bien cette opération. Par conséquent, notamment du fait des très nombreux projets en cours d'études qui occupent d'une façon très soutenue le Service d'urbanisme, le Conseil communal a décidé de ne pas appliquer ce projet tel qu'imaginé.

En effet, des démarches telles que celle du réaménagement des Grand-Places, l'audit au sujet des espaces verts de la ville de Fribourg, les réflexions en cours concernant l'éventuelle renaturation de la Sarine et l'aménagement de zones de rencontres dans des quartiers historiques, ou sensibles, exigent un engagement tout à fait conséquent de la part des collaborateurs de la Ville, sous la direction de l'Architecte de Ville notamment.

Pour des questions de priorité financière et d'opportunité, il a donc été décidé d'utiliser le projet du parc de Maggenberg, pour tenter une première expérience de jardin associatif, sur le modèle des 21 jardins. Il s'agira ensuite, au terme de cette expérience, d'évaluer l'intérêt de prolonger cette démarche en réalisant d'autres jardins associatifs, ailleurs en ville de Fribourg.

Le Conseil communal souhaite également renseigner les postulants sur le fait que des contacts sont actuellement en cours entre le Service d'urbanisme de la Ville et une association de parents de la Basse-Ville pour évaluer l'opportunité de créer un jardin associatif pour ce quartier.

Enfin, le Conseil communal a décidé, dans le cadre du budget 2012, le principe d'engager un responsable du développement durable.

Les réflexions se prolongeront avec ce futur collaborateur / cette future collaboratrice."

Séance du 21 novembre 2011

Mme Elena Strozzi (Verts) remercie le Conseil communal de son rapport. *"Il apparaît vraiment que l'argent soit la raison principale pour laquelle ce projet de l'Agenda 21 n'a pas pu être concrétisé. C'est regrettable. Le Bureau mandaté pour ce programme s'était même proposé de trouver des fonds pour financer même partiellement l'opération. Il aurait été possible de surmonter cet obstacle financier. Quant à l'encadrement confié au Service de l'urbanisme, il aurait pu aussi être minimal, puisque le projet émanait des habitants et que ces habitants étaient prêts à s'engager pour sa réalisation.*

Je peux en revanche saluer la démarche qui prévoit la création d'un premier projet pilote de jardins au Maggenberg, ainsi que l'idée d'une réalisation associative en Basse-Ville.

J'aimerais enfin simplement rappeler que cette idée de créer 21 jardins a été émise en 2001 et qu'aujourd'hui nous sommes en 2011. Deux jardins seront peut-être réalisés en 2012. Je me demande combien de temps sera encore nécessaire pour aménager la totalité de ces 21 jardins. Je suis, toutefois, très heureuse d'apprendre la décision du Conseil communal d'engager un collaborateur chargé du développement durable. J'espère que cette personne pourra surveiller tous les projets de l'administration et pas uniquement ceux du ressort de l'Edilité. A mon sens, cette personne devrait être engagée au sein de l'Administration générale de la Commune."

Le postulat n° 60 est ainsi liquidé.

ooo

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 61 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires lui demandant la mise en place de conteneurs de quartier pour les déchets compostables

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après :

"En séance du 27 septembre 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 61 de Mme E. Strozzi et de 18 cosignataires lui demandant la mise en place de conteneurs de quartier pour les déchets compostables.

Ce postulat relève :

- *qu'avec le changement de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets, la Ville est obligée d'organiser le ramassage des déchets compostables;*
- *que beaucoup de maisons en ville n'ont pas la possibilité de stocker les conteneurs verts (pas de jardin, pas de place devant la maison, centre-ville historique);*

Aussi, la postulante et les cosignataires demandent-ils :

1. *la mise en place de conteneurs de quartier pour les déchets verts compostables dans les divers points de récolte;*

Séance du 21 novembre 2011

2. *l'installation d'un système avec des clés et des cadenas, afin d'éviter des abus dans le remplissage de ces conteneurs;*
3. *de s'inspirer du modèle de Marly.*

Expérience de conteneurs publics pour déchets compostables dans les quartiers en 2001

De 2000 à 2001, une expérience de conteneurs publics pour déchets compostables a déjà été tentée dans les quartiers de la ville de Fribourg.

Jusqu'en 1998, dix places de compostage fonctionnaient dans les différents quartiers. Entretien par des groupes formés de bénévoles, ces places étaient utilisées par les habitants pour y déposer leurs déchets organiques.

A la suite de l'introduction de la taxe au sac au 1^{er} octobre 1998, ces places ont rapidement été submergées de grandes quantités de déchets, le plus souvent non compostables, ce qui rendait leur gestion impossible. Toutes les places, à l'exception de celle du quartier d'Alt, ont successivement dû être fermées.

Pour laisser aux habitants la possibilité de déposer leurs déchets organiques, des conteneurs de 800 litres ont été posés aux mêmes endroits. Malheureusement, il a rapidement été constaté que ces conteneurs publics n'étaient pas utilisés correctement par une importante partie de la population. De grandes quantités de déchets non compostables (sacs en plastique, emballages, etc.) étaient déposées dans les conteneurs et autour de ces derniers. Un traitement de ces déchets au centre de compostage n'étant de ce fait plus possible, ceux-là devaient être transportés à l'usine d'incinération.

Le nettoyage régulier des points de récolte, ainsi que celui des conteneurs eux-mêmes, occupait un temps important pour les ouvriers de la Voirie. Des difficultés au niveau du ramassage étaient également constatées. Les conteneurs étaient rapidement pleins, aussi, les déchets étaient-ils déposés à côté des conteneurs.

Au vu de ces problèmes, les conteneurs publics ont été enlevés, au mois de juillet 2001. Les habitants des quartiers ont été informés des raisons de cette suppression par des articles dans la presse et des affiches.

Situation actuelle

Depuis 1992, il existe, en ville de Fribourg, un service de ramassage des déchets organiques de cuisine et de jardin. Le ramassage, gratuit pour les habitants, est effectué tous les mardis, uniquement sur demande (par téléphone ou internet) ou en souscrivant un abonnement DECHVERT. Grâce à ce système d'annonce mis en place par la Voirie, la qualité du matériel à composter est excellente. Comparé à un système 'anonyme' (bennes ou conteneurs publics), il n'y a que peu de déchets non compostables (plastique, emballages, etc.).

Un sondage effectué en 2009 a démontré l'efficacité de ce système et la très grande satisfaction des citoyens utilisant ce service de

Séance du 21 novembre 2011

ramassage des déchets organiques. Pour les six questions posées, le degré de satisfaction se situait entre 93% et 99%.

Il est rappelé qu'actuellement, les déchets organiques sont transformés uniquement en compost. Aucune usine de méthanisation n'étant en service dans les environs de Fribourg, pour assurer la transformation de déchets de cuisine cuits, qui ne peuvent donc en aucun cas être déposés avec les déchets verts.

Actuellement, il existe deux lieux de dépôt pour les déchets compostables, soit :

- 1. Déchetterie principale des Neigles*
- 2. Point de récolte du quartier d'Alt*

Le compost du quartier d'Alt est contrôlé et géré sérieusement par les habitants des lieux.

Nouveau règlement concernant la gestion des déchets, article 10 (déchets compostables)

Avec l'introduction du nouvel article 10 du règlement, la Voirie a incité les habitants, les régies et les propriétaires, à récolter les déchets compostables dans leurs bâtiments.

Afin de promouvoir le ramassage de ces déchets, plusieurs actions ont été organisées au mois de mai 2011.

A) Vente de conteneurs

Le Secteur de la Voirie a lancé une action d'achat de conteneurs pour les déchets compostables à un prix très favorable.

B) Régies et propriétaires

Le secteur de la Voirie a adressé, aux régies et propriétaires de la place, un courrier les informant de l'action-conteneurs pour les encourager à récolter des déchets organiques dans leurs immeubles.

C) Habitants

Les habitants de la ville ont été informés de l'action-conteneurs par un article dans le journal '1700'.

D) Portes ouvertes aux Neigles du 14 mai 2011

Un stand d'information sur les déchets a été mis en place lors de cette journée. Des renseignements, relatifs au ramassage des déchets organiques notamment, ont été donnés aux visiteurs par du personnel compétent. Chacun avait en outre la possibilité de commander des conteneurs en profitant de l'action à un prix préférentiel.

E) Conseils

Tout renseignement ou conseil relatif à la gestion des déchets peut être obtenu à la réception des Neigles, au secrétariat de l'Edilité ou à Frinat. Cela permet également de promouvoir le ramassage des déchets organiques avec les informations

Séance du 21 novembre 2011

nécessaires à assurer un bon fonctionnement du système de ramassage.

Système de cadenas avec clé ou code à Marly

En 2010, une cinquantaine conteneurs de 800 litres a été installée dans des zones de villas. Pour chacun d'eux, une dizaine d'utilisateurs enregistrés à la commune avait reçu une clé.

Ce système semblait fonctionner pour de petits groupes de personnes intéressées. La Commune a cependant constaté que certains conteneurs n'étaient pas correctement utilisés, des mélanges de déchets y étaient régulièrement retrouvés et devaient être incinérés à la SAIDF. De plus, les clés n'étant pas protégées, elles pouvaient être reproduites sur le marché sans aucune difficulté.

Quant aux conteneurs ouverts et non contrôlés des immeubles, ils comportaient également d'importants mélanges de déchets.

Vu l'ampleur de la gestion administrative des clés, de la répartition des factures, ainsi que du problème des mélanges, la Commune de Marly a décidé à court terme d'arrêter ce système. Dès 2011, les conteneurs d'immeubles sont équipés d'un cadenas. La gestion de ces conteneurs, des clés et de la facturation doit être assurée par les utilisateurs.

Aucun conteneur n'est actuellement installé dans les trois déchetteries de quartier, afin d'éviter les mélanges de déchets et de devoir les livrer à l'usine d'incinération au lieu de Fricompost.

Le service de ramassage du compost est payant entre 50 et 270 francs par an, en fonction de la grandeur des conteneurs.

Sur la base de ce constat, le modèle marlinois n'est pas transposable en ville de Fribourg.

Incidences de la mise en place de conteneurs de quartier pour les déchets compostables

Quinze points de récolte de déchets recyclables (verre, plastique, etc.) sont actuellement répartis dans les quartiers de la ville et couvrent des zones d'habitation de 1'000 à 10'000 habitants, soit d'environ 350 à 3'300 logements.

Il est difficile d'estimer le nombre de demandeurs pour le dépôt de déchets compostables, qui pourrait se situer entre 10 et 5'000 par point de récolte. Cela impliquerait la fourniture du même nombre de clés, qui devraient être sécurisées (Kaba ou autre) afin d'éviter des copies.

La majorité (env. 95%) des gazons et arbustes sont déjà ramassés avec le système existant. Ce sont donc principalement des déchets de cuisine qui y seraient ramassés. Sachant que toute nourriture cuite ne peut être compostée, les utilisateurs seraient tenus de respecter cette obligation. Dans le cas contraire, le tout devrait être incinéré.

Le ramassage des déchets organiques aux points de récolte nécessite une prise en charge rapide par un camion-poubelle, pour

Séance du 21 novembre 2011

des raisons de poids et de sécurité. Certains jours, aucun camion-poubelle n'est disponible. Les déchets seraient alors déposés à côté des conteneurs, ce qui provoquerait des salissures et des odeurs et attirerait des animaux (rats, souris, chats, chiens, etc.)

Dès qu'un conteneur est plein, un transport spécial devrait être effectué avec un camion-poubelle de 5 -12 tonnes de charge. Après la livraison à la station de compostage de Châtillon, il devrait être lavé complètement. Ce procédé est peu adéquat, autant pour l'environnement que pour l'optimisation de l'exploitation des camions.

Les coûts d'exploitation des conteneurs tels que le nettoyage mensuel, afin d'éviter la saleté des lieux et les mauvaises odeurs dans le voisinage, les réparations, dépannages et remplacements, ne sont pas non plus négligeables.

La gestion des clés remises, rendues ou perdues nécessiterait un important travail administratif (plus de personnel). Afin d'assurer ce service et la propreté des lieux par une vidange rapide des conteneurs, il faudrait également investir dans les infrastructures (petit camion-poubelle, conteneurs, cadenas, clés, etc.) et s'attendre à une augmentation des heures du personnel d'exploitation, sans pouvoir garantir un dépôt correct (sans mélange) des déchets organiques.

Conclusion

Sur la base de ces considérations, il ressort que la mise à disposition de conteneurs aux points de récolte serait ingérable.

Les coûts engendrés par la gestion des conteneurs à clés seraient disproportionnés par rapport à l'action souhaitée et au résultat sur la qualité des déchets (mélanges inadéquats inévitables).

Le système actuel du ramassage à la demande des citoyens (porte à porte) doit donc être conservé. Les conteneurs normés et annoncés à la Ville seront ramassés gratuitement par la Voirie. Les conteneurs remplis de déchets mélangés ne seront pas ramassés.

Les citoyens auront toujours la possibilité de déposer, six jours par semaine, les déchets compostables à la déchetterie principale des Neigles.

Le Conseil communal, par le biais du Secteur de la Voirie, s'engage à continuer la démarche entamée auprès des propriétaires et des régies, afin de mettre à disposition des habitants des conteneurs à déchets compostables dans leurs immeubles.

Sur la base de ces considérations, le Conseil communal propose de renoncer à l'installation de conteneurs de déchets compostables aux points de récolte."

Mme Elena Strozzi (Verts) remercie, une nouvelle fois, le Conseil communal de ce rapport final très exhaustif et de l'engagement de la Commune en faveur du ramassage et de la gestion des déchets organiques. "Toute la question des déchets compostables est fort bien expliquée ainsi que les difficultés liées à la récolte publique de ces déchets dans les différents quartiers. La solution actuelle est presque parfaite suite

Séance du 21 novembre 2011

notamment aux expériences effectuées au cours des dernières années. Je partage l'analyse du Conseil communal sur la difficulté de mettre en place des conteneurs publics. Reste, en revanche, le problème des immeubles notamment de la vieille ville ou du centre qui ne disposent pas de suffisamment de place pour installer un conteneur soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Je pense à titre d'exemple aux maisons sises à proximité de la Cathédrale. On pourrait même imaginer de choisir pour un projet pilote, ce secteur de la Cathédrale où toutes les maisons sont contiguës et où il est vraiment impossible d'installer un conteneur. Il s'agit simplement d'une suggestion."

Le postulat n° 61 est ainsi liquidé.

000

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 64 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant une série de mesures pour renforcer la sécurité des cyclistes et promouvoir le vélo en ville

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police et Mobilité résume le rapport ci-après :

"En séance du 28 septembre 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 64 de Mme E. Strozzi lui demandant une série de mesures pour renforcer la sécurité des cyclistes et promouvoir le vélo en ville.

Le postulat n° 64 se réfère à une enquête menée par Pro Velo Suisse, selon laquelle la ville de Fribourg figure parmi les communes les moins bien loties en infrastructures pour cyclistes. La moyenne obtenue par la ville de Fribourg est ainsi de 3,1 (sur 6), contre 4,4 à la commune de Burgdorf/BE qui a obtenu la meilleure note parmi 19 villes suisses. Au niveau cantonal, d'autres communes réalisent des notes inférieures à celle de la ville de Fribourg. Il s'agit donc de relativiser les résultats de cette enquête pour aborder de manière objective la problématique du vélo en ville.

Dans ce cadre, il convient tout d'abord de rappeler qu'une très grande proportion des routes sises sur le territoire de la ville de Fribourg se trouve dans un milieu densément bâti. En raison des contraintes urbanistiques existantes, il n'est la plupart du temps pas possible de prendre des mesures visant à favoriser un type d'usagers sans en pénaliser simultanément un autre. Ce constat s'applique principalement au réseau principal, dont la création remonte à des périodes où le trafic était moins dense et où les préoccupations étaient différentes. Ainsi, l'adoption d'une mesure de marquage (mise en place d'une bande cyclable) sur une route existante dans le but d'offrir de meilleures conditions de déplacement aux cyclistes peut simultanément conduire à des dysfonctionnements des transports en commun ou à des reports de trafic dans des quartiers d'habitation, en raison de la réduction de l'espace disponible pour ces autres modes de transport. La problématique de la mobilité ne s'arrêtant pas aux frontières communales ou à un seul mode de déplacement, les réponses aux problèmes de fonctionnement du réseau doivent donc principalement être abordées au niveau régional, dans le cadre du plan d'agglomération multimodal qui intègre, bien entendu, la composante d'aménagement du territoire.

Séance du 21 novembre 2011

Cela dit, le Conseil communal poursuit depuis plusieurs années une politique visant à améliorer les conditions de déplacement des cyclistes en ville. On peut notamment citer, la mise en place de nombreuses zones à modération de trafic, la possibilité pour les cyclistes d'emprunter les voies de bus ainsi que la réservation systématique de terrains dans le cadre des procédures de mise à l'enquête de plans d'aménagement de détail, afin d'assurer une implantation et une continuité du réseau cyclable (ex. Saint-Justin à la rue de Rome, Boxal à l'avenue du Midi, Vuille à la route du Jura, PAD Butte de la Gare à la rue Louis-d'Affry).

Il convient de relever que la ville de Fribourg compte à l'heure actuelle 74,5 km de routes, plus de 30 km de routes dont le trafic est modéré ou en zone piétonne, 8,6 km de bandes et pistes cyclables et 3,9 km de voies de bus partagées.

Les arguments de sécurité et de topographie sont fréquemment mis en avant pour justifier le renoncement au vélo dans notre ville. Concernant la sécurité, les statistiques des accidents de la police cantonale indiquent moins de dix accidents par an impliquant des cyclistes au cours des dix dernières années. En outre, il est à noter que si la répartition de la responsabilité entre les cyclistes et les automobilistes dans la survenance des accidents est généralement imputable à hauteur de 50% à chaque mode (selon les statistiques des dix dernières années), cette tendance s'est modifiée au cours des deux années écoulées, avec une augmentation notable de la part de responsabilité incombant aux cyclistes (+ 25% selon statistiques 2009/2010). On constate par ailleurs que le sentiment d'insécurité naît généralement du manque d'attention accordé aux cyclistes par les conducteurs motorisés, du fait de la présence relativement faible de ces derniers sur les routes à l'heure actuelle.

Pour faire face à la réticence d'une partie la population concernant le vélo en ville, le Conseil communal a opté pour une politique de promotion du vélo électrique, dans le but de démontrer que des solutions existent en relation avec la topographie. Dans cette perspective, l'on peut citer la mise en place, par la Commune, d'un système de prêt de vélos, respectivement de livraison à domicile, soit autant de mesures concrètes qui tendent à accroître la part modale des cyclistes sur le réseau. Depuis plusieurs années, la Ville de Fribourg participe aux actions de promotion des deux-roues électriques en tenant, deux fois par an, sur la place Georges-Python des stands de tests. Elle verse également près de 40 à 50 subventions par an aux habitants de la ville qui achètent un vélo électrique. La moyenne d'âge des acheteurs est de plus de 50 ans, ce qui démontre que la pratique du vélo n'est pas réservée aux plus jeunes même dans une ville à la topographie tourmentée.

A ce stade, il importe également de citer les différentes mesures en faveur des vélos qui sont prévues pour les prochaines années, notamment en relation avec la future ouverture du pont de la Poya. En plus des bandes cyclables prévues sur le pont lui-même, on peut également citer la fermeture au trafic motorisé du pont de Zaehringen, sur lequel les cyclistes et les transports publics seront autorisés, la création d'une voie cyclable entre le site de Saint-Léonard et la rue du Nord ou encore le passage sous-voie à la route de Grandfey, soit autant de solutions qui contribueront à l'extension et à l'amélioration du réseau cyclable. En outre, au centre-ville, la réalisation d'une 'vélostation' dans le cadre du PAD Ancienne-Gare ainsi que la densification du réseau de stations de vélos en libre-service existant sont des mesures qui contribuent notablement au renforcement de la part modale du vélo en ville. L'ensemble de ces projets

Séance du 21 novembre 2011

représentent des investissements de plusieurs millions de francs, dont une majorité en faveur des modes doux et des transports en commun.

Cela étant précisé, le Conseil se prononce comme suit sur les diverses remarques et propositions émanant du postulat :

- *Une analyse sérieuse des points dangereux pour les cyclistes au centre-ville*

Les statistiques des accidents sont analysées chaque année de manière détaillée. Les endroits problématiques (points noirs) mis en évidence sont notamment traités au sein de la commission des deux-roues. En outre, un mandat a été attribué au bureau 'BFM' afin d'étudier des mesures destinées à améliorer les conditions de circulation des cyclistes sur les axes principaux. Cette étude est actuellement en cours et une partie des mesures sera réalisée en 2012.

- *Un concept complet et général pour assurer la sécurité des cyclistes au centre-ville, notamment dans le contexte du sens unique de la Gare*

Au centre-ville, les cyclistes ont actuellement la possibilité de circuler sur les voies de bus ainsi que dans les zones piétonnes. Ces mesures assurent une certaine continuité du réseau. De plus, le plan d'agglomération prévoit plusieurs mesures dans le secteur concerné, comme la réalisation d'une liaison 'mobilité douce entre la Gare et le Plateau de Pérolles' en utilisant l'ancienne voie industrielle).

- *Le développement des aménagements et des itinéraires en faveur du vélo, par exemple la pose d'une bande cyclable continue sur l'avenue du Midi et le Passage du Cardinal*

Il faut tout d'abord relever que les deux endroits cités sont expressément traités dans le plan d'agglomération. Compte tenu du gabarit de la chaussée actuelle, le marquage d'une bande cyclable aurait des effets négatifs sur le fonctionnement du réseau routier. A noter également que la problématique des cyclistes a été prise en compte dans le cadre du plan d'aménagement de détail de Boxal et que des espaces ont été réservés pour l'implantation de bandes cyclable ou d'un couloir de bus.

- *Une prise en considération systématique de la sécurité des vélos dans les nombreux chantiers*

Chaque chantier représente une situation particulière. Néanmoins, lors de l'analyse des installations de chantier, la problématique des déplacements de tous les intervenants de la mobilité est bien entendue prise en compte.

- *La création d'un 'fonds vélo', uniquement destiné à la réalisation de mesures en faveur du vélo. L'action 'bike to school' pourrait être financée par ce fonds*

Une part conséquente de la rubrique d'investissement 'Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics' du service de la Mobilité est affectée à des mesures en faveur des cyclistes. En 2011, ce montant qui s'élève à 100'000 francs, sert

Séance du 21 novembre 2011

également aux zones à modération de trafic, à la sécurité sur le chemin de l'école ainsi qu'à la mise en place de mesures de l'Agenda 21 local.

- La mise au concours d'un poste de délégué vélo en ville de Fribourg

A l'heure actuelle, le service de la Mobilité dispose d'un collaborateur chargé de la planification qui assure, entre autres, la tâche de délégué vélo auprès de la Ville de Fribourg. La mise au concours d'un tel poste serait, à notre avis, disproportionné.

En conclusion, le Conseil communal confirme qu'il entend poursuivre sa politique consistant à améliorer les conditions des cyclistes en ville. Il constate qu'en règle générale, un cycliste de plus représente potentiellement un automobiliste de moins sur le réseau, et donc un meilleur fonctionnement de ce dernier dans son ensemble. La réalisation des diverses mesures prévues s'effectuera dans le respect de la planification directrice existante et la maîtrise du réseau routier."

Mme Elena Strozzi (Verts) remercie une nouvelle fois le Conseil communal de ce rapport qui est également très complet. "Même si j'apprécie les commentaires techniques et les quelques mesures prises en faveur des cyclistes, comme la création d'une station de vélos, j'aurais souhaité que le Conseil communal exprime sa ferme volonté politique de favoriser la pratique du vélo en ville, et donc d'aménager de véritables itinéraires cyclistes en milieu urbain et surtout de véritablement sécuriser cette pratique. Quand je me promène en vélo avec mes enfants, je n'ai vraiment pas le sentiment que nous soyons traités de manière vraiment correcte.

Prétendre qu'il ne faut pas favoriser uniquement les vélos ou que les chaussées sont trop étroites pour y intégrer des pistes cyclables ou encore que le problème ne peut être résolu qu'au niveau régional ne sont, à mon avis, que des excuses inacceptables. Le nombre de bandes cyclables – mesure très simple à mettre en œuvre pour renforcer considérablement la sécurité des cyclistes – est véritablement trop peu élevé. Ce n'est pas la création de pistes cyclables sur le pont de la Poya ou sur celui de Zaehringen qui changera beaucoup les choses. Ce seront peut-être les promeneurs du dimanche qui les utiliseront, mais certainement pas les personnes qui utilisent régulièrement et tous les jours leur vélo qui en profiteront, ni les jeunes qui se rendent à l'école. Les cyclistes doivent se sentir en sécurité sur tout leur trajet et la ville se doit de leur offrir l'infrastructure nécessaire. C'est uniquement de cette manière que le programme 'bike to school' pourra voir le jour à Fribourg.

De manière générale, je trouve que le nombre de cyclistes en ville est trop bas. Cette situation est en grande partie due au fait que la sécurité n'est pas suffisante. Mon sentiment que les responsables de la circulation en ville de Fribourg ne sont jamais montés sur un vélo n'en est que confirmé."

(M. Pierre-Alain Clément, Syndic, de s'écrier :

"Je viens d'en acheter un !" (Rires).

Le postulat n° 64 est ainsi liquidé.

Séance du 21 novembre 2011

000

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 de M. François Miche (P) et de 10 cosignataires lui demandant une transparence plus grande concernant certains règlements

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°2 de M. F. et de 10 cosignataires lui demandant une transparence plus grande concernant certains règlements.

Dans le texte du postulat précité, il est demandé au Conseil communal de mettre à disposition sur internet les règlements pour lesquels il est inscrit 'disponible au secrétariat' afin de les rendre accessibles à tous.

Le Conseil communal ayant accepté le postulat, nous pouvons répondre comme suit s'agissant des modalités.

Tout d'abord, la raison pour laquelle il avait été décidé de ne pas publier ce genre de documents est le fait que ces derniers concernent pour la plupart les conditions d'utilisation de salles, d'installations diverses ou d'autres locaux. Ils ont ainsi l'apparence de conditions générales d'un contrat, qui sont données à l'utilisateur lorsqu'il s'adresse aux services pour louer le local ou l'installation.

Toutefois, pour tenir compte de la particularité de tels textes, le Conseil communal accepte d'opérer une publication sous le chapitre des règlements communaux, au moyen d'un lien renvoyant au site de la direction concernée; par exemple, s'il s'agit de louer une salle de sport, l'internaute sera renvoyé au site du Service des sports où il pourra trouver le règlement.

Le Conseil communal pense qu'il s'agit là de la meilleure manière de réaliser le postulat."

M. François Miche (PS) fait la déclaration ci-après :

"Ma demande ne concernait pas uniquement la mise à disposition ou la location des salles de sport. Parmi les règlements qui manquaient, une partie concernait certains salariés de la Commune ou le Cimetière. Je tiens à remercier le Conseil communal et l'administration d'avoir concrétisé ce postulat".

Le postulat n° 2 est ainsi liquidé.

000

10. Décisions quant à la transmission

A. DES POSTULATS

- n° 22 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de 12 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'amélioration du recyclage des déchets en plastique

Séance du 21 novembre 2011

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime comme suit :

"Je voudrais juste spécifier en quoi consiste mon postulat, parce que le titre n'est peut-être pas suffisamment explicite. En ville de Fribourg, il n'est pas possible de recycler les sacs plastiques, sauf si on se rend aux Neigles. Or, il n'est pas possible de se rendre aux Neigles en utilisant les bus des TPF, puisqu'aucune ligne ne dessert le secteur. Dans mon postulat, je prie le Conseil communal d'étudier la possibilité de parler avec les grandes surfaces pour qu'il y ait une offre de dépôt de ces sacs en plastic à proximité de ces grandes surfaces, pour qu'on puisse ensuite les recycler."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 22 de Mme Eva Kleisli et de 12 cosignataires.

- n° 25 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'impact sur les finances de la Commune des futures dépenses liées décidées par l'Agglomération et des mécanismes permettant à la Ville de mieux maîtriser ces dépenses

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude ce postulat.

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime comme suit :

"La question n'est pas simple, dans la mesure où il s'agit effectivement de donner au Conseil communal l'opportunité de s'exprimer sur la possibilité de mieux anticiper l'impact des décisions de l'Agglomération sur les finances communales, sur les investissements de la Ville, sur notre trésorerie et enfin sur le montant de nos amortissements.

Ce n'est pas évident, parce qu'il ne s'agit pas de mettre en cause les statuts de l'Agglomération, son mode de fonctionnement, ainsi que le mode de fonctionnement de la Commune, en particulier du Conseil communal. Mais au-delà de ces considérations, n'avons-nous pas tous des questions à nous poser sur la mise en place de passerelles, sur des aller-retour entre les deux commissions financières, entre le Conseil communal et l'Agglomération pour essayer d'anticiper la communication de montants qui peuvent être assez importants pour ne pas dire très importants et sur lesquels la Direction des Finances ou le Conseil communal n'ont pas ou peu de contrôle et en tout cas d'anticipation."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 25 de

Séance du 21 novembre 2011

M. Alexandre Sacerdoti, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, ainsi que de 23 cosignataires.

- n° 26 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'installation d'un feu tricolore au passage piéton devant l'entrée principale de Fribourg Centre

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et Mobilité préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) déclare ce qui suit :

"Ce problème n'est pas aussi simple qu'il pourrait paraître. Pour être resté un certain temps par hasard devant ce passage piéton près de Fribourg Centre, j'ai dû constater que nous courrons à cet endroit un risque très élevé d'accident. Je ne parle ni du trafic, ni du sens unique. En fait, tous les véhicules forcent le passage et même les bus. Or, lorsque les bus forcent le passage, lorsque notamment le samedi, le flux de piétons est ininterrompu, le risque d'accident est très élevé. Faisons abstraction de toute considération sur le trafic ou la mobilité, mais pensons à la forte probabilité d'accidents à cet endroit."

Mme Lise-Marie Graden (PS) fait la déclaration qui suit :

"La majorité du groupe socialiste s'oppose à la transmission du postulat n° 26 demandant l'installation d'un feu tricolore devant l'entrée principale de Fribourg Centre.

Tout d'abord, parce que l'argument de la sécurité ne nous convainc pas. Les conducteurs d'un véhicule motorisé font plus attention quand ils savent que des piétons peuvent traverser un passage protégé à tout moment, alors qu'un feu vert leur donne le droit de passer, sans pour autant qu'ils aient besoin de forcer leur attention. Il n'y a d'ailleurs, à notre connaissance pas eu d'accident grave depuis la suppression du feu à cet endroit.

Ensuite, et surtout parce que notre groupe soutient une mobilité douce qui recourt à des mesures cohérentes en faveur des piétons et des vélos. Une politique qui veut rendre le centre-ville à ses habitants et non aux automobilistes. A terme, nous voulons cette avenue de la Gare piétonne. Ce n'est pas l'heure de restreindre une fois de plus la liberté des piétons.

Enfin, nous savons que le Conseil communal doit prochainement tirer le bilan de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Ce feu tricolore fait partie d'un concept global de circulation en ville. Cela n'a pas de sens de n'intervenir que sur un seul de ces nombreux éléments. Laissons le Conseil communal tirer le bilan attendu.

Dans cette attente, nous nous opposerons à la transmission de ce postulat."

M. Rainer Weibel (Verts) s'exprime comme suit :

Séance du 21 novembre 2011

"Le groupe des Verts s'oppose également à la transmission de ce postulat. L'argument selon lequel il existerait un problème de sécurité pour les piétons n'est absolument pas pertinent, ne serait-ce que du point de vue de la statistique. Que l'on sache, il n'y a pas eu d'accident à cet endroit.

En fait, derrière cet argument il semble y avoir un autre problème, celui des bouchons récurrent à l'avenue de la Gare aux heures de pointe. Ce fait, on ne saurait le contester, mais ce phénomène de bouchon se prolonge jusqu'à la Cathédrale et même jusqu'au Schoenberg. Voilà la véritable argumentation qui se cache derrière ce souci de la sécurité des piétons. En fait, à cet endroit, les gens votent avec leurs pieds. Quand passent vingt paires de pieds, ne passe qu'un véhicule privé. Autrement dit, le résultat de cette votation quotidienne est permanent et de vingt contre un. Il est capital que les piétons aient la liberté de circuler en permanence et jouissent de la priorité dans cette prochaine zone piétonne.

En outre, l'investissement nécessaire pour la pose de ce feu serait absurde, quand on sait que d'ici à deux ans, l'ouverture du pont de la Poya modifiera totalement le système de circulation en ville. D'ici à quatre ans, on espère que sera réalisé ce fameux parking de liaison Manor–Fribourg Centre. Dès ce moment-là, au plus tard, nous l'espérons, l'avenue de la Gare sera piétonne. Ce ne serait en tout cas pas un bon investissement que d'installer ces feux. Je vous prie de refuser la transmission de ce postulat."

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit :

"Je ne pensais pas intervenir et je le fais à titre personnel. Je suis fort surpris d'entendre certaines personnes nous dire : 'Il n'y a rien à entreprendre. Il n'y pas encore eu d'accident !' Non mais ! J'ai vraiment l'impression de rêver. Est-ce qu'on doit attendre qu'il y ait un accident pour enfin faire quelque chose ? On nous parle du droit des piétons à utiliser l'espace public, mais, je crois que ce sont les piétons qui ont le plus à gagner à l'installation d'un feu. Il existe un droit à traverser la rue quand on veut, mais il y a aussi un droit qui me paraît plus essentiel, de le faire en sécurité, fût-ce au prix d'attendre quelques secondes."

M. Pierre-Oliver Nobs déclare ceci :

"Le groupe chrétien-social ne soutiendra pas la transmission de ce postulat. Une série d'éléments motive notre prise de position. Le premier élément relève de considérations liées à la planification. Comme chacun le sait, la place de la Gare va très probablement faire l'objet d'un réaménagement. En tout cas, des études en ce sens sont menées. Dans cette perspective il n'est évidemment pas opportun financièrement d'y réinstaller un feu.

La seconde considération est liée à 'l'intermodalité' à cet endroit, au centre de la capitale cantonale, en face de la Gare au cœur même de cette 'intermodalité'. Il est capital de pouvoir y faire du bus – train, de la marche – bus, du vélo – train ... sans perdre trop de temps. Il s'agit de permettre aux usagers de changer rapidement de bus sans rater la correspondance parce qu'ils sont arrêtés à un feu réglant un passage piéton.

Séance du 21 novembre 2011

Sur ce point, j'aimerais simplement rappeler que si l'on installe les passagers transportés dans un bus de 12m dans des véhicules privés avec 1,2 passager en moyenne, on arrive à une colonne de 120m. L'observation de M. R. Weibel quant à l'aspect démocratique de la situation de cet endroit est donc parfaitement pertinente. On ne doit pas privilégier les gens circulant en voitures privées qui utilisent énormément de place et qui, en outre, entravent le fonctionnement de 'l'intermodalité' au point stratégique de notre canton.

Une autre considération nous conduit à refuser la transmission de ce postulat. C'est celle de la sécurité. Il existe, en matière de sécurité, des normes qui sont édictées par le BPA. Pour avoir étudié la question, je sais que notre Commune a fait le nécessaire, en installant un îlot au milieu de la chaussée, même s'il est provisoire. Cet îlot permet aux piétons de traverser en deux temps. Selon les normes du BPA, la présence de cet îlot ne rend pas nécessaire l'installation de feux à cet endroit.

J'en appelle maintenant à M. T. Steiert, Directeur de la Police et Mobilité, pour qu'à certains moments, le matin et aux heures pointe, un agent de cette Police locale soit chargé de veiller au 'fairplay' entre les usagers piétons et les bus. Il est parfois vrai que certains piétons manquent d'égard envers les chauffeurs de bus, dont le travail doit effectivement être facilité à cet endroit. A mon sens, l'envoi de temps en temps d'un agent aux heures de pointe permettrait de résoudre ces problèmes d'égards mutuels et d'assurer une meilleure cohabitation entre piétons et bus."

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) fait la déclaration ci-après :

"A titre personnel, et contrairement à la majorité du groupe socialiste, je soutiendrai la transmission de ce postulat. Je m'exprimerai plus particulièrement au sujet des bus, thème que je connais bien. C'est en amont de ce passage piéton, précisément devant le Buffet de la Gare, que sortent les bus venant de la Gare routière et se dirigeant vers l'arrêt de la Gare, ou si vous préférez du restaurant chinois. Fréquemment, ces bus se trouvent stoppés, au-delà du feu vert du passage piéton reliant le Buffet de la Gare à la Pharmacie A. Marca, par une colonne de voitures arrêtées au fameux passage piéton de Fribourg Centre. Quand enfin cette colonne de voitures s'ébranle, le feu du premier passage est vert pour les piétons. Il en résulte un conflit entre usagers et surtout pour les bus.

Un deuxième endroit de conflit est le passage piéton de Fribourg Centre. Comme vous le savez, nombre de gens se promènent avec des écouteurs sur les oreilles; d'autres sont toujours en grande conversation téléphonique sur leur appareil mobile. Ces gens-là s'isolent complètement de l'environnement extérieur. La conséquence en est que parfois les conducteurs de bus sont contraints à des coups de frein appuyés.

En conclusion, je dirai que de réinstaller des feux à ce passage piéton de Fribourg Centre apportera aux chauffeurs de bus un sentiment de sécurité." (Applaudissements dans les rangs de la droite et du centre).

M. Thomas Zwald (PLR) s'exprime comme suit :

Séance du 21 novembre 2011

"J'espère que tout un chacun aura bien écouté et entendu la déclaration que vient de faire M. P.-A. Perritaz qui parle d'expérience et qui, chaque jour, est confronté aux situations qu'il décrit.

Je comprends en un sens l'argumentation développée par l'autre camp. En effet, si je peinais à trouver une argumentation pour obtenir la fermeture totale de l'avenue de la Gare, j'argumenterais exactement de la même façon que nos adversaires. J'ai même un peu l'impression, sinon le soupçon, qu'il s'agit de créer le chaos pour justifier la suppression rapide de toute circulation à l'avenue de la Gare. Je vous invite, en conséquence, à soutenir la transmission de ce postulat."

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime comme suit :

"J'invite simplement les personnes qui s'opposent à la transmission de ce postulat à prendre une fois place dans un bus et de faire le tour de la ville durant toute une journée. Elles comprendraient totalement pourquoi il faut absolument installer des feux à ce passage piéton."

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après :

"Je tiens d'abord à remercier M. P.-A. Perritaz de sa franchise. J'aime beaucoup M. P.-O. Nobs, mais je n'aimerais pas que la mobilité en ville aille tout droit de la Gare à la morgue. C'est tout. Vous avez un risque sérieux d'accidents, vraiment. Je me suis planté là pendant une demi-heure; je puis vous dire que pas moins de sept ou huit piétons ont risqué de se faire renverser. Il ne faut pas attendre qu'il y ait un accident avant d'installer un feu. Même si, pour ce faire, il faut dépenser de l'argent et qu'ensuite toute l'avenue devient piétonne, nous aurons au moins pu sauver une vie. Si un accident survient demain ou après-demain, je ne sais pas si vous dormirez bien, alors que vous vous seriez aujourd'hui opposés à la transmission de ce postulat.."

Vote

Le Conseil général décide, par 35 voix contre 25 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 26 de M. Alexandre Sacerdoti, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, ainsi que de 27 cosignataires.

- n° 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant au Conseil communal d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

Mme Elena Strozzi (Verts) précise qu'elle a simplement dresser dans son postulat la liste de quelques problèmes qu'elle rencontre lorsqu'elle traverse ce carrefour.

"Je ne sais pas quelle est la solution à ces problèmes. Je demande simplement qu'on analyse sérieusement les choses pour favoriser non seulement les vélos, mais également les piétons, notamment

Séance du 21 novembre 2011

ceux avec une poussette. Une personne avec une poussette venant de la Gare pour aller à l'avenue de Beauregard n'a vraiment pas la place pour passer. Je prie le Conseil communal d'étudier des solutions pour pouvoir prendre les mesures nécessaires."

Mme Anne-Sophie Guillaume (PLR) s'exprime comme suit :

"Je me pose simplement une question. Je connais l'amour de Mme E. Strozzi pour le vélo. C'est un amour que je partage, bien entendu, parce que plus les cyclistes sont en sécurité et mieux je me porte. Je me demande toutefois si une réponse n'a pas déjà été donnée à ce sujet dans le cadre du rapport concernant le postulat n° 64. Le Conseil communal nous a expliqué avec force patience et avec force détails toutes les démarches entreprises en ville de Fribourg pour améliorer la vie des amateurs de la petite reine. Je pense notamment à l'analyse en cours du bureau BFM. Je me demande dès lors si ce postulat n'est pas redondant avec le postulat n° 64."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 27 de Mme Elena Strozzi.

- n° 28 de M. Georges Rhally (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, ainsi que de 30 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la compatibilité des normes "société à 2000 watts" appliquées à notre patrimoine construit de la Vieille Ville

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Georges Rhally (DC/VL) déclare ce qui suit :

"L'Etat de Fribourg vise une réduction drastique de notre consommation énergétique. Actuellement, cette consommation est annuellement de 6'000 watts. Elle devra descendre à 4'000 watts en 2030 et à 2'000 watts en 2100. Cette idée, qui réjouira une bonne partie de notre assemblée, devrait convaincre tout le monde.

Il convient de préciser que cette réduction de la consommation énergétique devrait nous libérer de notre dépendance actuelle à l'égard de l'étranger. Les événements en Europe de l'Est, au Moyen Orient et en Afrique du Nord devraient nous convaincre, nous suisses, indépendants et fiers de l'être, qu'une couverture énergétique locale peut valoir de l'or, même si la démarche initiatrice de ce mouvement en faveur d'une société à 2'000 watts ne réside pas dans ce besoin d'indépendance. Il s'agit d'imaginer la vie après la fin des énergies fossiles et de répondre à la question fort simple : de quelle énergie avons-nous besoin pour vivre ?

2'000 watts en moyenne par heure et par habitant, pour couvrir notre consommation globale d'énergie, c'est la quantité estimée par un groupe emmené par l'EPFZ. Pour atteindre ce but, il faudra adapter notre mode de vie et changer nos habitudes dans des domaines aussi

Séance du 21 novembre 2011

variés que le logement, la mobilité, l'alimentation, la consommation et les infrastructures. Dans le domaine technique, des économies importantes sont possibles. Je pense aux avancés en matière d'éclairage, en particulier grâce à l'utilisation des LED.

Pour ce qui est du logement, les choses ne sont pas si simples. Si ces normes peuvent être appliquées aux nouvelles constructions, il n'en sera pas de même pour les immeubles protégés de notre Vieille-Ville. Les considérations de préservation du patrimoine entrent en conflit avec les normes d'une gestion rationnelle de l'énergie. Des façades en molasse couvertes d'une isolation périphérique, ou des toits en tuiles cachés sous des panneaux solaires ou photovoltaïques, sont des solutions caricaturales, mais conséquentes d'une reprise 'à la lettre' des exigences précitées.

Voulons-nous préserver ce patrimoine si incompatible avec la vie du futur ? Il est vrai que le Service des biens culturels a publié des exemples indiquant comment poser des panneaux solaires ou photovoltaïques sur des toitures d'immeubles protégés. Mais ce sont des solutions hybrides qui, appliquées sur toutes les toitures du Bourg, de la Neuveville ou de l'Auge, modifieront sensiblement le visage de la Vieille-Ville. Existe-t-il des solutions qui permettraient de centraliser la fourniture d'énergie renouvelable pour ces immeubles, que ce soit de l'énergie solaire ou géothermique ?

Nous demandons au Conseil Communal une étude pour définir les priorités et donner aux propriétaires de ces immeubles des solutions concrètes. Si nous voulons régler cette question pour l'année 2030 ou pour l'année 2100, c'est maintenant qu'il faut s'atteler à cette tâche.

En conclusion, nous aimerions rappeler au Conseil Communal et surtout aux Directions intéressées, à la Grand-Rue ou à l'Hôpital des Bourgeois, qu'ils se doivent de montrer le bon exemple."

M. Thomas Zwald (PLR) ne s'oppose pas, au nom du groupe libéral-radical, à la transmission de ce postulat.

"J'aimerais malgré tout clarifier un point. Il est question, dans ce texte, de normes 'société à 2000 watts'. Je tiens simplement à souligner que de telles normes n'existent pas. Quant il est question de 'société à 2000 watts', il s'agit d'une vision, à la rigueur d'un objectif, mais il n'existe aucune norme, que ce soit aux niveaux fédéral, cantonal ou communal ayant force de loi pour y arriver. Il y a quand même lieu de souligner ce fait, mais, ne nous opposons pas à la transmission de ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 28 de M. Georges Rhally, au nom du groupe démocrate-chrétien, ainsi que de 30 cosignataires.

- n° 29 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 4 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction d'une limitation de la

Séance du 21 novembre 2011

vitesse à 30 km/h de 22.00 heures à 06.00 heures sur tous les axes habités où les valeurs légales de nuisances sonores sont dépassées

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Rainer Weibel (Verts) souhaite réitérer le contenu de ce postulat qui vise à limiter la vitesse maximale à 30 km/h la nuit.

"On connaît la situation depuis longtemps; on dispose en effet du cadastre du bruit. On sait que sur tel axe, les valeurs à respecter, dès 2018, selon l'Ordonnance fédérale, sont dépassées. La solution que nous proposons est certainement la meilleur marché pour résoudre le problème. Elle permettrait de réduire les nuisances sonores de – on est en plein débat scientifique – deux à trois décibels. Quoi qu'il en soit, cela signifie que l'important est que le bruit ressenti soit réduit de moitié. Cette mesure est peu contraignante en période nocturne pour les automobilistes et ne coûte quasiment rien, même si elle exigera évidemment quelques contrôles au début. D'autres villes de notre pays, comme Zurich ou Berne, étudient précisément la mise en œuvre de cette solution qui n'est pas onéreuse.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 29 de M. Rainer Weibel et de 4 cosignataires.

000

**11. Réponses
questions**

aux

- n° 23 de M. Pius Odermatt (PS) relative à la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la rue de Morat et non à la route de Berne

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"Lors de la séance du 26 septembre 2011, au cours de laquelle cette question a été posée, M. T. Steiert avait déjà donné un certain nombre d'éléments de réponse (cf. procès-verbal de la séance du 26 septembre 2011, page 234). Nous avons annoncé qu'un complément serait fourni ultérieurement.

De manière générale, il convient de rappeler que l'ordonnance pour la protection contre le bruit prévoit que les routes communales et cantonales doivent être assainies jusqu'au 31 mars 2018. Pour réaliser cet assainissement, une actualisation du cadastre du bruit est nécessaire et devrait être achevée durant les premiers mois de 2012. Sur la base de ce cadastre, des principes d'assainissement doivent être élaborés, notamment grâce à des actions portant sur la vitesse, la charge de trafic ou grâce à la mise en place de mesures d'assainissement. Ces principes sont fonction du type de routes et de leur hiérarchie dans le réseau.

Séance du 21 novembre 2011

Les routes assainies, ou en cours d'assainissement, concernent actuellement le réseau principal. Y agir sur la vitesse n'aurait pas conduit ou ne conduirait pas à un assainissement suffisant. Le recours à des revêtements phonoabsorbants est donc la seule solution envisageable en l'espèce. Cela a notamment été le cas cet été à l'avenue de l'Europe.

Revenons à la situation de la route de Berne et de la rue de Morat. Il convient de retenir qu'il s'agit de routes cantonales et non communales. Leur assainissement est dès lors du ressort de l'Etat. Dans le cas de la route de Berne, la décision et les modalités d'assainissement ont été arrêtés par le Canton. Il faut ajouter que des mesures d'assainissement supplémentaires sont retenues dans le cadre du projet du pont de la Poya.

En ce qui concerne la rue de Morat, il faut savoir que ce tronçon routier, actuellement cantonal, deviendra propriété de la Ville de Fribourg après l'ouverture du pont de la Poya, c'est-à-dire après 2014. Comme un assainissement ordinaire était prévu par le Canton, les services techniques de la Commune sont intervenus pour demander la pose d'un revêtement phonoabsorbant, en sachant précisément que cette route deviendrait communale par la suite. C'est pour cette raison qu'une première étape a été réalisée jusqu'à la porte de Morat. Quant au tronçon entre la porte de Morat et le carrefour du Général-Guisan, il sera également assaini par l'Etat avant la fin du chantier du projet de pont de la Poya.

La différence de statuts des routes que je viens de vous exposer est à l'origine de la différence de traitement des deux routes."

M. Pius Odermatt (PS) remercie le Conseil communal de cette réponse.

"Nous l'analyserons dans le détail, mais je crois que les mesures prises vont dans la bonne direction. J'espère que le Conseil communal continuera à intervenir auprès du Canton pour que ce dernier poursuive l'assainissement des routes qui relèvent de ce dernier. L'Exécutif aurait peut-être pu mieux le faire dans le cas de la route de Berne."

- n° 25 de M. Kevin Grangier (UDC) relative à la diffusion éventuelle du film "Vol spécial" dans les écoles fribourgeoises

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, fait la déclaration ci-après, au nom du Conseil communal :

"En préambule, il importe de préciser que pour tout ce qui est du ressort pédagogique, seule la DICS est compétente. C'est dire dès lors que, dans ce domaine, ni la Direction des Ecoles, ni la Commission scolaire, ni le Conseil communal n'ont la compétence d'interdire le contenu d'une séquence didactique.

En revanche, l'autorité scolaire communale a la possibilité d'aborder la DICS qui, en tant qu'autorité compétente, pourrait alors interdire la projection d'un film ou de tout autre contenu d'une leçon. Dans la mesure où la même question a également été posée devant le Grand Conseil, le Conseil d'Etat fera part de sa réponse qui concernera l'ensemble des écoles obligatoires fribourgeoises. Cependant, pour l'heure, le Conseil d'Etat n'a pas encore fait connaître sa position. Entre temps, des

Séance du 21 novembre 2011

renseignements ont été pris auprès de la DICS afin de savoir si, s'agissant des cycles d'orientation, d'éventuelles recommandations ont été établies et transmises aux directeurs.

Cela dit, en ce qui concerne en particulier les écoles primaires, notre responsable de la culture a été contactée par le service de promotion du film – par culture, j'entends évidemment les activités extrascolaires -. Elle a répondu que ce film ne s'adresse à des enfants de moins de douze ans. C'est dire qu'il ne concerne pas les enfants des classes primaires et qu'elle n'achètera pas ce film.

Pour ce qui est du cycle d'orientation, il est parvenu à notre connaissance qu'une documentation pédagogique du film est disponible pour les enseignants qui désirent présenter ce film à leurs élèves. Il semble également que la DICS et les directeurs des CO ne devraient pas aller dans le sens d'une censure, mais cette question reste ouverte. En effet, le film pourrait être qualifié de visible pour les élèves de troisième année du CO en lien avec les cours d'éducation à la citoyenneté. Cependant, si des directeurs de cycle d'orientation devaient organiser une projection globale, il serait souhaitable de l'accompagner d'une discussion avec un délégué de l'Office des migrations, plutôt qu'avec le cinéaste ou une personne de son équipe.

Ainsi, selon la DICS, il ne devrait pas y avoir de raison de ne pas passer le film dans nos écoles du cycle d'orientation. En revanche, pour l'équilibre des apports, il y aura lieu de rééquilibrer le propos à l'aide des spécialistes mentionnés. Partant, et si une diffusion de ce film devait avoir lieu dans nos écoles secondaires, elle serait préparée et documentée. De plus, elle serait commentée par des spécialistes dans le cadre du cours sur la citoyenneté. A ce jour, une seule classe de la ville aurait visionné le film."

M. Kevin Grangier (UDC) remercie le Conseil communal de cette réponse qui le satisfait.

- n° 29 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la terrasse de Rueil-Malmaison

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit, au nom de l'Exécutif :

"Lors de la dernière séance, M. P. Wicht nous a posé une série de questions ayant trait à la fermeture de la terrasse de Rueil-Malmaison. Nous y répondons de la manière suivante.

1. Pourquoi cet accès est-il condamné ?

C'est à la requête des habitants du Pertuis, lotissement d'habitation sis en contrebas de la terrasse, que l'accès supérieur a été fermé. Cette décision a été prise notamment en raison d'incivilités et de jets de bouteilles du haut de cette terrasse, jets risquant de blesser des personnes ou de causer des dégâts matériels.

2. Cette mesure est-elle provisoire ou est-elle destinée à durer ?

La mesure, telle qu'elle a été prise cet été, est une mesure provisoire. En effet, le service d'Urbanisme et d'Architecture a

Séance du 21 novembre 2011

développé, pour l'avenir, un portail permettant de gérer l'accessibilité à la terrasse, en fonction de tranches horaires qui ont fait l'objet de discussions avec la police locale. Il s'agit d'un système similaire à celui qui a été installé aux Jardins Lucien Nussbaumer. Les délais de réalisation et de pose du portail sont planifiés pour le début de 2012. C'est pour cette raison qu'une mesure transitoire permettant malgré tout de garantir la sécurité des habitants du secteur a été prise cet été, avec l'installation d'un grillage empêchant l'accès à la terrasse.

3. Pourquoi ne pas barrer complètement cet accès, plutôt que de se contenter de le fermer le soir et la nuit ?

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une terrasse qui offre une vue panoramique sur toute la vieille ville. Cet endroit est prisé des touristes et des personnes qui aiment y venir passer un moment de délasserment durant la journée. En revanche, la situation a tendance à changer en soirée, la terrasse étant parfois fréquentée par des noctambules au comportement douteux et peu respectueux. Il importe dès lors de laisser l'accès libre durant la journée, mais de le réglementer durant la soirée, chose que permettra le futur portail.

4. Pourquoi l'accès par le bas de la route des Alpes est-il toujours possible ?

Les incivilités sont principalement causées par des personnes en provenance du centre-ville qui recherchent un endroit abrité des regards. C'est notamment le cas lorsqu'il y a des manifestations nocturnes, en particulier à la place Georges-Python. La distance à parcourir qu'implique l'accès par la route des Alpes semble, par contre, être un paramètre dissuasif. La pose d'un grillage à un seul endroit a démontré qu'il s'agit là d'une hypothèse tout à fait valable, puisque nous n'avons plus enregistré de plaintes depuis sa mise en place au début de l'été 2011.

5. Des mesures sont-elles prévues pour rendre cet endroit un peu plus accueillant ?

En l'état, il n'y a pas de projet visant une quelconque modification de la terrasse de Rueil-Malmaison."

M. Pascal Wicht (UDC) remercie le Conseil communal de sa réponse tout à fait détaillée.

"Je suis pleinement satisfait de la réponse qui m'a été donnée, avec un bémol sur le dernier point."

- n° 30 de Mme Cécile Thiémarc (DC/VL) relative au résultat circonstancié du postulat n° 84 déposé par M. Georges Rhally et elle-même au sujet de l'illumination de Noël

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"Permettez-moi de vous présenter quelques éléments qui permettront de poser quelques jalons au sujet de ce que nous appellerons ce soir 'Management' urbain, pour ne pas utiliser l'anglicisme de 'City Management'. Depuis plusieurs années, avec notre ancienne déléguée économique, Mme F. Cauhépé, le Conseil communal de la précédente

Séance du 21 novembre 2011

législature avait entrepris des études dans ce domaine-là. C'est dans ce cadre, qu'une démarche a ensuite été lancée pour regrouper les associations de commerçants de la ville, à savoir celles de Pérolles, de Fribourg Centre, de la rue de Romont, de la rue de Lausanne et du Bourg pour élaborer une conception commune d'illumination de la cité pour les fêtes de fin d'année.

Suite à la démission, au début de l'année, de notre ancienne déléguée économique qui travaillait désormais pour l'Agglomération, il a fallu quelque temps pour qu'une nouvelle personne soit engagée. La nouvelle déléguée économique de l'Agglomération n'est entrée en fonction qu'au mois de juillet 2011, si bien qu'elle n'a pu mener à chef les réflexions concernant cette question de l'illumination pour les fêtes. Ce sera, en revanche, chose faite pour l'année 2012.

Cela dit, et dans l'attente des conclusions de cette analyse, permettez-moi de vous préciser les dispositions que prend la Commune pour ces illuminations de Noël. Elle prend à sa charge l'intégralité du courant électrique nécessaire. Cela représente pour toutes ces associations un montant de l'ordre de 25'000 à 30'000 francs par an. En outre, à titre provisoire et exceptionnel, parce que l'association des commerçants de la rue de Lausanne connaît quelques difficultés de manutention, les services de l'Edilité sont à sa disposition pour la pose de quelques éclairages de fête. Voilà ce qui peut être encore fait cette année."

Mme Cécile Thiémard (DC/VL) remercie le Conseil communal de cette réponse.

"Evidemment, j'espérais que cette réponse fût meilleure en termes de délai et en termes de contenu. Il est vrai que pour ce Noël, nous n'obtiendrons pas une conception d'ensemble pour les illuminations des fêtes de fin d'année. Dommage ! Dommage, parce que c'est à la Ville de faire la promotion de notre cité. En effet, les commerçants font, quant à eux, la promotion de leurs produits.

J'aurais espéré un message de gratitude et non d'ingratitude. Notre demande était claire. Elle était formulée dans le sens d'un soutien aux associations de commerçants et non pas d'un engagement financier. Un soutien pour l'établissement d'un concept général d'éclairage. La mise à disposition d'un local pour le rangement et le stockage du matériel d'illumination. Une collaboration de la Commune pour installer et démonter ces illuminations. Il faut que toutes les associations soient traitées sur un pied d'égalité. Nous, les associations des commerçants de ces quartiers, nous sollicitons un service de la Ville. Merci de la suite que vous allez donner à notre requête."

- n° 31 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative à la modification réglementaire acceptée récemment par le Conseil général et concernant l'usage de vaisselle multiusages lors de manifestations

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, donne connaissance à l'assemblée de la réponse ci-après du Conseil communal :

"Lors de la séance du 17 octobre 2011, Mme E. Strozzi a posé au Conseil communal une question au sujet de la mise en œuvre de

Séance du 21 novembre 2011

la modification réglementaire acceptée récemment par le Conseil général concernant l'usage de vaisselle réutilisable lors de manifestations.

En séance du 28 février 2011, le Conseil général a adopté la proposition de Mme Strozzi visant à introduire un article dans la réglementation communale rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation organisée sur le domaine public.

Suite à cette décision du Conseil général, le Conseil communal a chargé la Police locale de traiter ce dossier, en collaboration avec le Service de la Voirie. Un groupe de travail réunissant des représentants de ces deux services a été constitué. Celui-ci s'est réuni à plusieurs reprises afin d'examiner quelle était la meilleure manière de mettre en œuvre l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable lors de manifestations ayant lieu sur le domaine public. Après mûres réflexions, il est apparu qu'il n'est pas nécessaire, à l'heure actuelle du moins, d'introduire une nouvelle disposition dans le RGP de la Ville de Fribourg pour garantir la mise en œuvre d'un tel système.

Comme le mentionne le rapport final adressé en février 2011 au Conseil général dans le cadre du traitement de la proposition susmentionnée, le Conseil communal considère en effet qu'en vertu de l'article 23 alinéa 1 du règlement général de police (RGP), qui renvoie à l'article 19 de la loi sur le domaine public (LDP), l'autorité de décision – soit en l'occurrence la Direction de la Police locale – est, à l'heure actuelle, déjà en mesure d'imposer de telles conditions dans le cadre des autorisations qu'elle délivre aux organisateurs de manifestations ayant lieu sur le domaine public. L'article 24 alinéa 2 lettre b LDP, qui prévoit que l'autorité peut fixer, dans sa décision, les conditions lorsque l'usage de l'autorisation est susceptible de porter atteinte à la salubrité publique. Les articles 5, 10 et 29 RGP vont également dans le même sens. L'exigence d'une base légale suffisante est ainsi garantie.

Fort de ce constat et dans le but de mettre en œuvre progressivement cette obligation, le Conseil communal propose de renoncer, dans un premier temps du moins, à modifier le RGP et d'adopter, en lieu et place, une directive communale introduisant cette obligation. Celle-ci définira le cercle des manifestations soumises à l'obligation d'utiliser de la vaisselle recyclable ainsi que les diverses conditions d'application. D'après l'analyse effectuée par le groupe de travail, il apparaît difficilement envisageable de soumettre, immédiatement et sans restriction, toutes les manifestations organisées sur le domaine public à une telle contrainte.

L'expérience démontre en effet que la mise en œuvre d'un tel concept, qui implique des mesures préparatoires importantes de la part des organisateurs (la fourniture de la vaisselle réutilisable étant assurée par des sociétés spécialisées), doit s'effectuer progressivement et que, dans ce cadre, de petites manifestations à caractère local doivent, dans un premier temps du moins, pouvoir en être exemptées, pour autant que d'autres dispositions soient prises en matière de gestion des déchets. En revanche, il est prévu que toutes les manifestations importantes, attirant un nombre élevé de spectateurs et générant un grand volume de déchets – telles que Jazz Parade, RFI, Fête de la Musique, Carnaval ainsi que les grandes fêtes de quartier – tomberont automatiquement sous le coup de cette obligation. La Direction de la Police locale sera chargée d'appliquer cette directive en intégrant l'obligation d'utiliser de la vaisselle recyclable

Séance du 21 novembre 2011

dans les conditions des autorisations délivrées aux organisateurs de manifestations.

La mise en œuvre de ce nouveau concept pose par ailleurs un certain nombre de questions en matière de politique communale de gestion des déchets. Selon la pratique actuelle, la grande majorité des manifestations – à savoir celles de niveaux national ou international ainsi que celles mises en places par les sociétés locales au bénéfice de statuts – sont exemptées du paiement des frais de nettoyage, ce qui n'est pas de nature à inciter les organisateurs à se soucier de la manière dont il convient d'assurer la gestion des déchets. Aussi, le Conseil communal entend-il également intégrer, dans la future directive communale, l'obligation pour les organisateurs de manifestations de soumettre, lors de leur demande d'autorisation, un concept démontrant la manière dont s'opère la gestion des déchets lors de l'évènement (tri, recyclage, etc.). Une fois celui-ci préavisé par la Voirie, ce concept fera partie intégrante de l'autorisation délivrée par la Police locale à l'organisateur de la manifestation.

En outre, afin d'aider les organisateurs dans la mise en œuvre du système de vaisselle réutilisable et dans la gestion des déchets lors de manifestations, un 'guide' à l'intention des comités d'organisation est en cours d'élaboration auprès de la Voirie, comme l'exige la proposition de Mme Strozzi.

L'objectif du Conseil communal est de rendre effectifs l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable et le concept de gestion des déchets au 1^{er} janvier 2013. Afin de permettre aux organisateurs d'anticiper ce changement, il est également prévu d'introduire, dès le 1^{er} janvier 2012, sous la forme de recommandations, un régime transitoire en encourageant les organisateurs à mettre en œuvre immédiatement ces mesures, avec l'appui du service de la Voirie. Ainsi, dans le cadre des discussions relatives au renouvellement des autorisations avec les comités d'organisation des principales manifestations, la Police locale sensibilise actuellement déjà ces derniers aux changements à venir, en les encourageant à mettre en œuvre immédiatement les mesures y relatives. Enfin, il est prévu d'organiser une communication officielle au sujet de l'ensemble de cette démarche au cours de l'année 2012."

Mme Elena Strozzi (Verts), avant de dire si elle est satisfaite de cette réponse, attendra de pouvoir en prendre connaissance par écrit.

"Je vous remercie néanmoins d'ores et déjà de l'engagement que vous prenez pour ce dossier et en particulier de votre décision de rédiger un guide à l'intention des organisateurs de manifestations, en leur disant ce qu'ils doivent ou ne doivent pas faire en matière de vaisselle récupérable."

000

Séance du 21 novembre 2011

- n° 5 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 73 cosignataires demandant la publication sur le site internet de la Ville de Fribourg des postulats et propositions du Conseil général et des réponses y relatives

M. Georges Rhally (DC/VL) résume la proposition ci-après :

"Les postulats et propositions du Conseil Général reflètent les idées, les pensées et quelque fois les soucis de ce dernier. Il en est de même des réponses du Conseil Communal.

Faire des recherches, pour savoir si une question a déjà été posée, ou si un thème similaire a déjà été abordé, s'avère difficile et laborieux !

Nous proposons que les postulats et propositions du Conseil Général, avec les réponses du Conseil Communal soient publiés dans une rubrique particulière du site de la Ville sous l'onglet ' Conseil Général'.

L'objet du postulat ou de la proposition devrait figurer dans le titre."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 30 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant au Conseil communal de promouvoir l'énergie photovoltaïque par l'utilisation ou la mise à disposition des toitures des nouvelles constructions ou des constructions sujettes à rénovation de la Commune de Fribourg

"Notre pays ne pourra réduire, voire supprimer sa dépendance à l'énergie atomique que par une combinaison de toutes les possibilités de production d'énergies évitant au maximum toute pollution et cela en prévenant, dans toute la mesure du possible, des atteintes irréparables à notre environnement.

Nous sommes d'avis qu'avant de défigurer nos Préalpes par l'implantation d'éoliennes dont la rentabilité ne justifie en rien une atteinte violente à notre environnement, nous devons utiliser toutes les possibilités à notre disposition pour la production d'énergie renouvelable à proximité des lieux de consommation. Cela réduit les coûts de production, diminue encore l'impact sur l'environnement en supprimant une bonne partie de l'infrastructure de transport de l'énergie. En outre, en passant des accords idoines avec des acteurs privés, publics ou semi-publics dans la domaine de l'énergie, la Ville de Fribourg pourrait éviter des dépenses d'investissement et profiter de retombées financières pour la fourniture d'énergie à ce réseau. De plus, ce postulat ne demande pas de longues analyses préalables et rien ne s'opposerait à son application rapide simplement en incluant la problématique de la production d'énergie photovoltaïque dans tous les dossiers de construction ou de rénovation d'immeubles.

Séance du 21 novembre 2011

Les grands discours sur l'arrêt de certaines centrales atomiques et sur la sortie immédiate de l'ère atomique sont des leurres que la grande majorité des citoyennes et des citoyens de notre pays considèrent comme peu sérieux. Avec raison du reste, les analyses sans parti pris le démontrent.

La concrétisation de ce postulat doit se faire, évidemment, là où cela est possible. Donc, en tenant compte de la protection du patrimoine (bâtiments protégés, ensemble de sites historiques, etc.) et en conformité avec la législation fédérale et cantonale sur l'aménagement du territoire.

Tout doit être entrepris pour que la concrétisation de la décision de sortie de la production d'énergie atomique se fasse sans porter atteinte à l'appareil de production de notre pays et sans dégradation de notre environnement."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 31 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Eva Kleisli (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal l'adhésion de la Commune de Fribourg à la Charte des Jardins

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) résume le postulat ci-après :

"En 2010, année de la biodiversité, la plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement romands, dont celui de Fribourg, publiait la Charte des Jardins et invitait les communes à y adhérer.

Comme le confirmait le Forum Biodiversité Suisse en septembre dernier, le recul de la biodiversité en Suisse n'est aujourd'hui pas stoppé et les zones urbaines ont un rôle important à jouer dans la conservation du patrimoine naturel. Ce n'est pas pour rien qu'un des dix objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité vise à ramener la nature dans les villes. Fribourg, en appliquant et en promouvant les principes de la Charte des Jardins auprès de la population, s'engagerait à entretenir et à aménager ses zones vertes de manière plus naturelle et ainsi à favoriser la survie de la petite faune sauvage.

L'objectif de cette démarche est d'éviter l'appauvrissement faunistique et floristique des anciens quartiers et de ramener la nature dans les quartiers plus récents et plus densément peuplés. C'est également une démarche de sensibilisation à long terme étant donné que l'on ne peut respecter et protéger que ce que l'on connaît. Dans l'optique d'une densification de l'habitat dans l'agglomération, ramener et maintenir la nature en ville est aussi garant de qualité de vie.

La Charte des Jardins est un instrument du développement durable et permet à moyen terme de faire des économies sur les frais liés à l'entretien des surfaces vertes. Pour toutes ces raisons, nous invitons le Conseil communal à étudier notre postulat et à le mettre en œuvre."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 21 novembre 2011

- n° 32 de Mmes Eva Kleisli (Verts) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal l'introduction d'un(e) préposé(e) à la conservation du patrimoine Nature en ville de Fribourg

Mme Eva Kleisli (Verts) résume le postulat ci-après :

"La ville de Fribourg a la chance de posséder un important patrimoine naturel : le lac de Pérolles, les berges et falaises de la Sarine, une partie de la vallée du Gottéron, les bois des Rittes, des Morts et de Pérolles pour ne citer que les plus importants.

Le livre 'Flore de la ville de Fribourg' nous informe que sur les 721 espèces de plantes observées au cours des six dernières années, un quart est menacé (173 espèces) et est sur une liste rouge. Sur les 210 plantes rudérales, un quart est menacé par un asphaltage progressif et un entretien trop minutieux, par exemple à la gare et dans ses alentours. D'autres plantes sont encore menacées par un entretien non adapté.

La Commune n'a pas de département ou de service du patrimoine vert et donc pas de personne responsable de la préservation de ces richesses' vertes'. Ainsi, on nous a informés que les plantes invasives sont déjà bien ancrées en ville comme le Buddléia de David en dessous du barrage de Pérolles et les impatientes glanduleuses dans la vallée du Gottéron. Le Bureau de protection de la nature estime que la Commune est responsable de la lutte contre ces invasives... Au Palatinat, ainsi que probablement le long d'autres rues et routes de la ville, des fleurs protégées sont mises à mal par un entretien inadéquat mettant ainsi leur survie en danger.

Notre postulat demande que Fribourg introduise un(e) préposé(e) à la conservation du patrimoine 'Nature' de la ville de Fribourg. Son travail consistera notamment:

- 1. à un recensement des milieux et plantes à préserver avec des associations spécialisées (WWF, Pro Natura, jardin botanique, ...);*
- 2. à collaborer avec l'Université pour se faire conseiller sur la stratégie à adopter pour cette préservation;*
- 3. à veiller à la formation continue des jardiniers de la Ville et des employés de la Voirie;*
- 4. à collaborer avec les diverses instances responsables d'entretien (Service cantonal des forêts, Bureau de protection de la nature) et de constructions;*
- 5. à informer le public sur les mesures qui peuvent être prises sur le domaine privé."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 36 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'insécurité en ville de Fribourg

Séance du 21 novembre 2011

M. Daniel Gander (UDC), qui intervient à titre personnel, résume la question ci-après :

"Le 17 octobre dernier, en séance du Conseil général, le postulat de M. K. Grangier sur la vidéosurveillance a été rejeté à une forte majorité.

L'angélisme, le manque d'objectivité et les railleries, dont certains élus de ce parlement ont fait preuve au cours des débats, démontrent à quel point ils n'ont pas pris connaissance ou feignent simplement d'ignorer les problèmes d'insécurité dans notre ville.

Pour contrer ces problèmes, l'Etat de Fribourg a créé en 2010 un Conseil cantonal de prévention et de sécurité. Dans un communiqué datant du 20 octobre 2011, ce même conseil cantonal propose un éventail de six objectifs stratégiques. Le premier vise à faire du citoyen un partenaire. Les autres concernent sur la prévention de la violence, le maintien d'espaces publics accueillants, la lutte contre la drogue, le moins d'alcool dans les fêtes, la réduction des incivilités et du vandalisme et la diminution du nombre de cambriolages.

Dans un but informatif, le Conseil d'Etat introduira en plus, et ceci à l'intention du citoyen partenaire, des campagnes de conseils de prudence et d'incitation à la civilité.

Nous sommes donc étonnés que l'Etat ait dû créer ce Conseil cantonal de prévention et sécurité s'il n'y avait vraiment aucun problème à Fribourg et dans le canton.

Pour revenir à la séance du 17 octobre 2011, notre attention fut retenue par l'attitude de l'un de nos collègues qui, enseignant de profession, se dit prêt à encourager ses élèves à sprayer les caméras de surveillance. Cet élu, que l'on suppose peu enclin à respecter les règles élémentaires de civilité, est donc prêt à enfreindre la loi. En effet, quiconque encourage une personne à commettre un crime encourt la peine prévue pour la tentative de cette infraction. Il y a de quoi s'inquiéter du niveau d'éducation et de compréhension de la vie en communauté de ceux qui sont choisis pour la formation de nos jeunes... !

Il nous semblerait juste qu'une mise en garde soit prononcée par le Conseil communal à l'endroit de l'intéressé.

En ce qui concerne la sécurité, il est de notoriété publique que ni l'ensemble des agressions, ni la totalité des incivilités ne sont relatés dans la presse, et pour cause. La dernière des preuves en est donnée dans 'La Liberté' du 9 novembre 2011 qui relate trois agressions particulièrement violentes, non communiquées antérieurement. Toutes trois avaient été commises dans la même nuit du 28 au 29 octobre 2011, et toutes trois ont entraîné de graves lésions corporelles et des détroussements. Ces événements dataient de deux semaines et ce n'est que par hasard que la presse en a pris connaissance. Peu de temps après, c'est un chauffeur de bus qui a été agressé violemment en ville également par deux jeunes. Aucune information n'a été diffusée à ce sujet.

Certaines sources laissent entendre que, pour éviter de trop inquiéter nos concitoyennes et nos concitoyens, l'on préfère s'attarder

Séance du 21 novembre 2011

sur la rubrique des chiens écrasés et méchants que sur les agressions et les incivilités.

Il serait donc intéressant de savoir jusqu'où va la rétention d'information !

D'où mes questions :

1. Nous demandons au Conseil communal les raisons de ce manque d'informations ?
2. Quelles mesures le Conseil communal entend-t-il prendre pour prévenir et combattre avec plus d'efficacité la violence et les actes d'incivilité qui sont devenus monnaie courante ?
3. Nous sommes conscients que le Conseil communal nous répondra que la sécurité est du ressort de la Police cantonale, mais le Conseil communal a-t-il déjà pris des dispositions ou ne devrait-il pas lutter contre la délinquance juvénile en programmant des campagnes de prévention dans les différentes écoles de la ville ?

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police et de la Mobilité, répond dans les termes ci-après, au nom de l'Exécutif :

"La question du Conseiller général D. Gander rappelle tout d'abord les remarques suivantes :

L'Etat de Fribourg n'a pas créé le Conseil cantonal de prévention et de sécurité 'pour contrer des problèmes d'insécurité dans notre ville', mais bel et bien pour donner suite à la révision de la loi sur la police cantonale. L'article 15c de cette loi prévoit en effet que 'le Conseil de prévention et de sécurité a pour mission générale de proposer les objectifs et d'évaluer l'action de la police de proximité sur le plan cantonal. La police de proximité exerce son action par une présence accrue dans les lieux à risques, par des contacts réguliers avec la population et par une démarche partenariale des problèmes, en particulier avec les autorités communales et scolaires' (art. 15a LPol).

Le Conseil est composé de représentants de l'Etat, de la Police cantonale, des milieux sociaux, et de trois représentants des communes. Le 19 octobre 2011, il a présenté les objectifs stratégiques qu'il a retenus pour renforcer la sécurité de proximité. Le CCPS privilégie une vision interdisciplinaire, qui marie action policière et prévention de la santé auprès des jeunes notamment. Les communes constituent des partenaires indispensables en matière de proximité avec les citoyens. Les six objectifs stratégiques sont les suivants :

1. Faire du citoyen un partenaire de la sécurité

De nombreuses infractions pouvant être évitées si les victimes adoptaient un comportement plus attentif et prudent, il s'agit de sensibiliser les citoyens, par des campagnes de prévention comme par du conseil direct.

2. Prévenir et combattre la violence

La violence sous toutes ses formes se détecte dans toutes les couches de la population. Mais, compte tenu de l'importance de la

Séance du 21 novembre 2011

protection de la jeunesse et de la prévention, ainsi que des constats de la police, le CCPS veut mettre l'accent sur la violence juvénile. La mise en œuvre de projets d'occupation des jeunes (combattre l'ennui et le désœuvrement) ou la limitation de l'accès à l'alcool figurent parmi les mesures proposées.

3. Maintenir les espaces publics accueillants

L'espace public est de plus en plus utilisé par la population, notamment comme lieu de rassemblement et de fête, ce qui peut provoquer des nuisances pour le voisinage ou un sentiment d'insécurité chez les autres usagers. En parallèle à la présence policière, des campagnes d'incitation au respect et à la tolérance et des mesures d'aménagement (éclairage, etc.) sont envisagées.

4. Santé et sécurité : restreindre la consommation d'alcool

La consommation abusive d'alcool, par exemple dans le cadre de fêtes, présente des risques importants pour la santé des jeunes en particulier. Le catalogue de mesures comprend le conditionnement des autorisations à des mesures préventives, la limitation des heures d'ouverture et la restriction des ventes d'alcool fort ou encore des campagnes de prévention.

5. Réduire les incivilités

Les incivilités ('tags', actes de vandalisme, déchets, etc.) et certains comportements (p.ex. regroupements de jeunes) ont un fort impact sur le sentiment de sécurité. Il convient là d'encourager l'individu à adopter un comportement civil et de lui faire prendre conscience du coût des incivilités, notamment à travers des campagnes d'incitation à la civilité.

6. Faire échec aux cambrioleurs

Le cambriolage est particulièrement traumatisant, notamment lorsqu'il s'accompagne de violences ou de brutalités. A côté d'une présence policière accrue dans les zones à risques, il convient de mieux informer les citoyens sur les mesures à prendre afin de réduire les risques d'effraction.

Comme le relève le sondage au sujet des expériences et opinions sur la criminalité dans le canton de Fribourg réalisé cette année par l'équipe du professeur M. Killias dans le cadre de son étude nationale de victimisation, il apparaît que les Fribourgeois constatent une amélioration de la qualité du travail policier depuis l'introduction de la Police de proximité. La mise en œuvre à moyen terme des autres mesures préconisées par le CCPS doit contribuer à renforcer la sécurité de toutes et tous les Fribourgeois.

Pour répondre à la question posée, le Conseil communal mettra en œuvre les mesures préconisées par le Conseil de prévention et de sécurité, ceci dans le cadre de ses compétences légales et en collaboration avec la Police cantonale et avec les autres partenaires.

En ce qui concerne les agressions qui se sont déroulées en ville de Fribourg, il y a quelques semaines, vous avez raison. Nous vous

Séance du 21 novembre 2011

répondons que ces actes criminels relèvent de la compétence de la Police cantonale. Nous rappelons aussi que le journal de police n'est pas porté à la connaissance des autorités communales et ne l'a jamais été. Ni le Conseil communal, ni le Directeur de la Police locale ni même la Police locale elle-même ne reçoivent ce genre d'informations. En revanche, même si la lutte contre la criminalité n'est pas du ressort des autorités communales, nous avons demandé à la Police cantonale d'améliorer sa politique d'information envers les communes, du moins s'agissant de faits graves et là, nous sommes en effet en présence de faits graves. La conférence des directeurs des polices locales présentera prochainement une demande formelle à la Direction de la sécurité et de la justice, afin qu'à l'avenir, l'échange d'informations entre la police cantonale et les autorités communales ne soient plus des transmissions à sens unique. Dans ce domaine, nous nous opposons en effet au sens unique. (Rires)

En ce qui concerne finalement les propos tenus par un Conseiller général, il appartient, le cas échéant, au Président ou à la Présidente du Conseil général d'intervenir. Je rappelle la teneur de l'article 70 RCG :

'Art. 70 'Dignité des débats et maintien de l'ordre (art. 23 LCo)'

1 Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction.

2 Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. Ils s'adressent au président ou à la présidente, à l'assemblée ou au Conseil communal et évitent toute prise à partie personnelle. Les membres mis en cause peuvent demander la parole.

3 Le membre du Conseil général qui blesse les convenances est rappelé à l'ordre par le président ou la présidente. S'il continue à troubler l'ordre, le président ou la présidente lui fait quitter la salle.'

Il n'appartient pas au Conseil communal d'intervenir en pareil cas.

M. Daniel Gander (UDC) est entièrement satisfait de cette réponse.

- n° 37 de M. Georges Rhally (DC/VL) relative à l'acquisition et à l'installation d'un système de comptage des cyclistes

M. Georges Rhally (DC/VL) s'exprime comme suit :

"La création de pistes cyclables à Fribourg et dans son agglomération est un élément important du Projet d'agglomération deuxième génération ! En ville de Fribourg, des demandes pour des pistes cyclables sont régulièrement présentées au sein du Conseil général !

Nous proposons au Conseil Communal de faire l'acquisition d'un système de comptage de cyclistes afin de déterminer avec précision l'évolution du nombre de cyclistes et, le cas échéant, les priorités dans l'aménagement de pistes cyclables sur site propre !

La Ville de Zurich a, par exemple, fait ce genre d'investissement et publié ses résultats sur son site internet."

Séance du 21 novembre 2011

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 38 de M. Kevin Grangier (UDC) relative à la vidéosurveillance

M. Kevin Grangier (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Dans son programme de législature 2011-2016, le Conseil communal indique en page 10, au chapitre 4.3.2. La propreté : 'Il (Le Conseil communal) devra s'attacher à une réflexion relative à la question de la vidéosurveillance, éventuellement sur les points de collecte des déchets ou ailleurs.'"

Permettez-moi de saluer cette réflexion et d'inviter le Conseil communal à l'étendre à d'autres secteurs que le contrôle de la propreté comme il le laisse d'ailleurs entendre dans son programme de législature. Dès lors, permettez-moi de poser les questions suivantes :

- *Est-ce que le Conseil communal envisage d'étendre la vidéosurveillance également au contrôle de la sécurité ?*
- *Si oui, est-ce que le Conseil communal peut préciser les lieux concernés ?*
- *Si non, pourquoi ce qui est valable pour le contrôle de la propreté ne le serait pas pour le contrôle de la sécurité ?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond comme suit :

"L'installation généralisée de la vidéosurveillance en ville de Fribourg ne figure pas à l'agenda du Conseil communal. S'agissant de la sécurité en ville – point qui rejoint la question précédente de M. D. Gander -, le Conseil communal donne la priorité aux mesures préconisées par le Conseil de prévention et de sécurité et à la collaboration étroite avec la Police cantonale, et en particulier avec la Police de proximité ainsi qu'avec tous les autres partenaires des autorités communales."

La situation en ville de Fribourg ne justifie aucunement des mesures du type de la vidéosurveillance dont les coûts d'investissement et surtout de fonctionnement sont très élevés et dont les effets concrets sur la sécurité sont incertains."

En revanche, la réflexion peut être menée en ce qui concerne les points de collecte des déchets. C'est la raison pour laquelle cet élément figure sous le chapitre de la propreté. C'est dans le cadre de l'élaboration de la politique de gestion des déchets et en procédant à une pondération des intérêts en jeu que le Conseil communal décidera finalement si de telles opérations se justifient à ces points de collecte."

M. Kevin Grangier (UDC) n'est malheureusement pas satisfait de cette réponse. *"Je constate que ce qui est valable pour la propreté ne l'est pas pour la sécurité. J'en prends note. Je regrette cette réponse."*

- n° 39 de M. Marc-David Henninger (PS) relative à l'extension du marché de Saint-Nicolas sur deux jours

Séance du 21 novembre 2011

M. Marc-David Henninger (PS) déclare ce qui suit :

"La fin du mois de novembre approche. Bientôt, nous serons en décembre. Comme chaque année à Fribourg, le premier samedi de l'Avent est dédié au patron des enfants et de notre cité, à Saint Nicolas.

Un article publié dans 'La Liberté' nous a annoncé que Fribourg Tourisme étudie la possibilité d'étendre la Saint-Nicolas sur deux jours. Toujours selon cet article, M. le Syndic a déclaré que le sujet est à l'étude et que le Conseil communal est en contact avec ses partenaires de l'Agglomération.

J'aimerais donc savoir :

- *Où en sont ces réflexions;*
- *Pourquoi le Conseil communal entend-il traiter cette question au niveau de l'Agglomération et non au niveau de la commune ?*
- *Le Conseil communal est-il favorable à l'extension des festivités et du marché de la Saint-Nicolas sur deux jours ?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"Dans l'information que nous a transmise M. M.-D. Henninger, il y a, me semble-t-il, une petite confusion. Certes, Fribourg Tourisme étudie cette question, mais il faut rappeler que cet organisme a un partenariat avec le Collège Saint-Michel. Rien ne lui interdit de faire des propositions, notamment avec notre nouvelle déléguée économique. En outre, tout ce qui est en train d'être discuté ne concerne évidemment pas les festivités de cette année mais, le cas échéant, celles de l'an prochain. Pour l'instant, aucune proposition n'a été soumise à ce sujet au Conseil communal, qui n'a donc pas encore à mener de réflexions sur ce dossier.

En revanche, on peut ajouter que, cette année, quelques petites modifications seront apportées au cortège. Le parcours sera légèrement modifié en collaboration avec M. H. Audriaz. Quant au marché de la Saint-Nicolas, il connaîtra une extension non pas de sa durée, mais de son périmètre à la rue Pierre-Aeby et au Marché-aux-poissons, notamment en ce qui concerne les activités pour les enfants."

M. Marc-David Henninger (PS) n'est pas tout à fait satisfait de cette réponse.

"Est-il vrai que la Commune a pris contact avec ses partenaires de l'Agglomération ? Pourquoi, le cas échéant, nos partenaires de l'Agglomération ont-ils été contactés ? Où en sont ces contacts ? Y a-t-il déjà quelque chose de concret ? Ou bien s'agit-il de simples discussions ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, ajoute ce qui suit :

"A l'heure actuelle, les réflexions sont effectivement menées par le truchement de Fribourg Tourisme, en partenariat avec le Collège Saint-Michel. Rappelons que Fribourg Tourisme est incluse, par le biais d'un mandat de prestations, dans les activités de l'Agglomération. Il existe également une collaboration entre Fribourg Tourisme et la

Séance du 21 novembre 2011

Promotion économique. Pour l'heure, il ne s'agit que de réflexions et nous ne sommes saisis d'aucune proposition."

- n° 40 de Mme Lise-Marie Graden (PS) relative à la politique culturelle

Mme Lise-Marie Graden (PS) fait la déclaration ci-après :

"En début d'année, on a entendu qu'il fallait d'abord mener une réflexion sur la politique culturelle avant d'engager un nouveau Chef du Service culturel. Mais, j'ai lu récemment dans la presse une déclaration du Préfet disant : 'Tant que le poste de Chef du Service culturel de la Ville n'a pas été repourvu, il serait prématuré de lancer de grands projets en matière culturelle.' Voilà qui interpelle ! Nous avons entendu tout à l'heure notre Syndic affirmer, dans le cadre de la discussion sur le programme de législature, qu'il faut nous intéresser de façon proactive au développement de la culture et, en ce sens, participer avec la Préfecture à des états généraux de la culture. Ça me réjouit !

D'où mes questions qui sont très simples : Dans quel délai peut-on envisager la tenue de ces états généraux; sachant qu'un certain temps sera nécessaire avant d'aboutir à une nouvelle politique culturelle ? Que fera la Ville pour que cette démarche essentielle et urgente puisse intervenir le plus rapidement possible ?"

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, s'exprime comme suit :

"Je ne m'engagerai pas sur des délais, parce que, comme vous le savez, dans le monde de la culture, les délais peuvent être tout à coup très rapides ou être, au contraire, très longs. En revanche, nous mettrons tout en œuvre pour que cela se fasse le plus rapidement possible.

Avant d'en venir précisément à l'engagement de la Ville, j'aimerais rappeler deux éléments qui m'apparaissent très importants dans le contexte où nous nous trouvons actuellement. La Commune de Fribourg a un rôle en matière de politique culturelle locale mais qui 'se limite' à toute l'activité culturelle non professionnelle. Pendant toute cette période où nous nous sommes trouvés en sous-effectifs et où nous n'avions plus de personnel adéquat pour travailler de manière correcte, nous nous sommes véritablement concentrés sur cette tâche-là, qui nous est apparue être, en l'état, la mission capitale du Service culturel.

Nous avons mis au concours, comme vous le savez, le poste de Chef de service. Nous sommes en train d'étudier les postulations. Nous prendrons tout prochainement une décision. Je ne vous cache pas que s'il est possible que la personne retenue commence à travailler au début de l'année, elle pourrait aussi le faire au mois de mars, en raison notamment des délais de résiliation d'un contrat de travail. Nous nous sommes donné un délai pour l'engagement allant de janvier à mars environ. Il faudra encore quelques semaines ou quelques mois pour que la personne engagée soit parfaitement intégrée. Voilà une première chose.

Ensuite, comme vous le savez aussi, la Ville de Fribourg a toujours été l'un des éléments moteurs de l'activité culturelle régionale, pour nombre de raisons, notamment parce qu'elle a toujours été impliquée dans toutes les instances. Malheureusement, aujourd'hui, ce n'est plus le

Séance du 21 novembre 2011

cas au sein des organes de l'Agglomération, si ce n'est que M. P.-A. Clément assume la Présidence de la Commission culturelle de l'Agglomération. Ce n'est que par ce biais qu'il existe encore un lien tangible avec l'Agglomération. Nous sommes parfaitement conscients de cette situation, mais nous nous efforcerons néanmoins toujours de continuer à assumer notre rôle de moteur, parce que, nous le savons pertinemment, c'est la Ville de Fribourg qui est le moteur de la politique culturelle de la région. Malheureusement, les liens qui nous unissent aux instances de l'Agglomération apparaissent un petit peu fragilisés, pour user d'un terme qui me paraît adéquat.

La politique culturelle doit, me semble-t-il avoir une vision qui doit aller un peu au-delà de la seule Agglomération et englober d'autres communes de la ceinture, comme Treyvaux qui dispose de son propre site culturel ou Corpataux avec la Tuffière, qui n'ont plus de liens avec l'Agglomération. Il s'agit de communes avec lesquelles nous étions en contact auparavant dans le cadre de Coriolis Promotion, association qui nous permettait d'avoir une vision beaucoup plus globale. Sous l'égide du Préfet qui est tout à fait conscient de la dimension régionale et globale de la culture dans le district, nous irons de l'avant avec ce projet. Malheureusement, je ne peux pas vous donner immédiatement les délais. Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous allons nous efforcer d'avancer le plus rapidement possible, avec évidemment tous les partenaires culturels."

Mme Lise-Marie Graden (PS) est satisfaite de cette réponse.

- n° 41 de Mme Marine Jordan (PS) relative au concours d'idées ouvert au public concernant le site Cardinal

Mme Marine Jordan (PS) se réfère à un article paru dans "La Liberté" de ce jour au sujet des projets d'écoquartiers dans le canton de Fribourg, dont un en particulier qui se réaliserait à Fribourg sur le site de Cardinal. "Il y est aussi fait mention de l'organisation d'un concours d'idées ouvert au public. Je suis étonnée que, ni dans cet article, ni dans un autre paru le 22 octobre 2011, on ne cite l'organe ou la personne auprès de qui ces idées peuvent être déposées. Voici mes questions :

1. *Le Conseil communal envisage-t-il une communication plus claire à ce suje, dans l'idée de respecter les processus participatifs encouragés par l'Agenda 21 ?*
2. *Comment et par qui ces idées seront-elles traitées ?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"J'ai lu ce même article. J'aimerais d'abord préciser que l'ensemble de la communication concernant tout ce qui touche au site de Cardinal est géré par une cellule où la Ville est paritairement représentée avec l'Etat. Nous ne sommes donc pas seuls à gérer ce dossier.

J'en viens ensuite à votre première question. Lors d'une conférence de presse, le 22 octobre 2011, le lancement d'un concours d'idées a effectivement été annoncé, sans qu'en soient spécifiquement précisées les modalités. Ce concours d'idées sera lancé au début de mois

Séance du 21 novembre 2011

de décembre. A ce moment-là, les modalités, qui seront arrêtées pas plus tard que demain matin, feront alors l'objet d'une communication.

Voilà ce que je puis vous dire en l'état pour, je l'espère, vous rassurer."

Mme Marine Jordan (PS) est satisfaite de cette réponse.

- n° 42 de Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) relative à l'aménagement de la place de jeux du Maggenberg

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Je suis surprise d'avoir appris ce soir que le message du Conseil communal concernant l'aménagement du Maggenberg, que nous attendons depuis 2010, ne sera traité qu'en 2012. Je suis d'autant plus surprise, qu'en mai 2011, lors d'un entretien avec l'Association du quartier du Schoenberg, M. J. Bourgknecht assurait qu'un message spécifique serait présenté au Conseil général cette année encore. Une raison supplémentaire d'être surprise, c'est que toutes les oppositions ont été levées cet été. La voie devrait donc être libre.

Je vous rappelle aussi que les travaux prévus à l'école de la Heitera amputeront le Schoenberg d'un espace de rencontre et qu'ils risquent de l'amputer pour toute l'année 2012, voire pour une partie de 2013, si on ne met pas un peu les gaz dans ce dossier du Maggenberg. Je trouve quelque peu regrettable qu'on n'ait pas prévu les choses et que l'on ne se soit pas donné un peu plus de peine pour faire avancer ce dossier, et même s'il se peut que l'intégration du jardin associatif a entraîné un léger retard ?

J'aimerais qu'on m'explique, si possible, pourquoi ce dossier prend tant de temps."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond ce qui suit :

"En fait, nous ne sommes pas maîtres des procédures liées à la délivrance du permis de construire. Il n'y a pas si longtemps – je n'ai pas sous la main le dossier – que le permis de construire, qui avait suscité des oppositions, a été délivré par le Préfet. Je ne sais plus si c'était avant ou après les vacances. Nous avons ensuite dû attendre la fin du délai de recours, avant de savoir si nous pouvions ou non présenter rapidement ce dossier au Conseil général. Il n'y a fort heureusement pas eu de recours. Il n'y a que quelques semaines que nous le savons.

Nous devons encore rédiger le message et, comme vous le savez, la prochaine séance du Conseil général sera consacrée à l'examen du budget 2012. Pour des considérations de programme du Conseil général, nous n'avons pas l'habitude d'ajouter à l'examen du budget d'autres messages relativement importants. C'est pour cette raison que le Conseil communal a décidé de réinscrire en catégorie III du budget d'investissement le crédit nécessaire à cet aménagement de Maggenberg. Le message concernant le projet du Maggenberg devrait, en principe, être soumis au Conseil général le 5 mars prochain, c'est-à-dire lors de la première séance de l'année 2012."

Séance du 21 novembre 2011

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) déclare ce qui suit :

"Je remercie le Conseil communal de sa réponse. J'espère vraiment qu'on se fera un point d'honneur de réaliser ce projet, puisque les habitants du Schoenberg perdront l'espace de la Heitera. Il serait bien qu'ils bénéficient d'une compensation avec cet espace du Maggenberg, même si celui-ci est un peu décentré".

- n° 43 de M. Stanislas Rück (DC/VL) relative à la démolition des installations de la Brasserie du Cardinal

M. Stanislas Rück (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après :

"Comme on finit normalement une soirée avec une bière, je reviens à 'Cardinal'.

Vivant et travaillant en face du site de Cardinal, je suis, ces jours, le témoin privilégié du début des travaux de démolition des cuves. Heureux qui comme nous pouvons nous permettre de démonter un équipement qui fonctionne parfaitement.

Cela dit, je suis étonné à plus d'un titre. Je suis étonné de la sauvagerie 'amateuriste' avec laquelle une soi-disant entreprise spécialisée procède aux travaux de démolition, avec comme seul outil une pelle mécanique dotée d'une pince. Elle déchiquette sans distinction manteau de protection, isolation et cuves. Je me demande comment un tri efficace est possible, après un tel massacre.

Je m'étonne et me désole de la destruction d'énergie grise due à ce mode de procéder, qui, avec une déconstruction propre et systématique, aurait pu, du moins en partie, être conservée. C'est de mauvais augure pour un site à l'ambition de zéro carbone.

Je m'étonne encore et enfin que ces travaux se poursuivent jusque tard dans la nuit et cela même le samedi soir.

Ma question est simple : est-ce que tout cela est bien légal et dans les règles ? Est-ce que tout cela est bien dans l'esprit que nous voulons imprimer à la nouvelle vie de ce site de Fribourg ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"A cette question en apparence si simple, je ne peux que donner pour l'instant comme réponse que je regrette la façon dont les choses s'opèrent. Comme pas plus tard que demain matin, nous aurons avec une délégation du Conseil communal une séance consacrée à ce dossier, je vous répondrai la prochaine fois."

Il sera donc répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance en donnant rendez-vous à ses collègues au lundi 12 décembre 2011, et en souhaitant encore bonne chance à ceux d'entre eux qui se présentent encore à une élection populaire avant cette date.

Séance du 21 novembre 2011

Il est 22.50 heures.

Fribourg, le 7 décembre 2011
AP/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville :

Oliver COLLAUD

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI